

Publié le 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 26 mars 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES  
PLANTATIONS DE MIMOT, Cambodge  
Création des [Messageries fluviales de Cochinchine](#)  
avec le parrainage de la [Banque de l'Indochine](#),  
de la [SICAF](#),  
de l'[Union financière privée](#),  
etc.

Assez d'abus

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)  
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1926)

*L'Impartial*, de Saïgon, s'élève avec raison contre la Soc. des messageries fluviales de Cochinchine qui a formulé une demande pour la cession de 45.000 hectares de terres rouges dans la région de Mimot au Cambodge. 15.000 hectares auraient été réclamés par M. Rueff <sup>1</sup>, 15.000 par M. [\[Léon\]](#) Karcher <sup>2</sup> et 15.000 par M. [\[Pierre\]](#) Carrive

---

<sup>1</sup> Rueff (Gaston)(1901-1977) : président des Messageries fluviales de Cochinchine. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Léon Karcher (Souk-Arhas, 1885-Neuilly, 1957) : officier d'artillerie, ingénieur, marié en 1920, au Cap-Saint-Jacques, à Magdeleine Laurentie, fille de Pierre Laurentie (pilote de la rivière de Saïgon, administrateur des Plantations de Baria et de la Société agricole de Suzannah, puis, après absorption, de la Société indochinoise de plantations d'hévéas). Léon Karcher fit carrière aux Messageries fluviales et dirigea plusieurs de leurs filiales. Chevalier (1919), puis officier (1937) de la Légion d'honneur.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE MIMOT  
Société anonyme au capital de 1.600.000 piastres  
divisé en 160.000 actions de 10 piastres

Siège social à Saïgon, 93, boulevard de la Somme

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 20 avril 1927

ACTION DE 10 PIASTRES AU PORTEUR

entièrement libérée

Paris, le 13 janvier 1927

Le président du conseil d'administration : Fernand Bernard

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : René Boas

E. Keller, imp. Paris

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1927)

Nous apprenons la constitution des Plantations de Mimot, au capital de 1.600.000 piastres divisé en 160.000 actions de 10 piastres libérées du quart. Il est créé 25.400

parts de fondateur, dont 6.400 attribuées aux souscripteurs à raison d'une part pour 25 actions.

10.000 actions sont réservées aux Indochinois.

La Société a pour but la culture de l'hévéa et du café à Kompong-cham et à Djiring.

La souscription est garantie par un syndicat comprenant : les Messageries fluviales, la Banque de l'Indochine, la Sicafe, G[aston] Dreyfus et Cie <sup>3</sup>, Union financière privée, Union syndicale et financière [Siaume], A[ntoine] et F. d'Ursel.

---

### Nouvelle route desservant les Terres Rouges (*Les Annales coloniales*, 16 mai 1927)

La piste entre Mimot et Tonlé-Cham a été achevée le 28 décembre dernier et le résident de Kompong-Cham a pu la parcourir en deux heures un quart sans difficulté.

Après le pont de Tonlé-Cham, la piste, qui va jusqu'à la route Coloniale n° 13 de Kratié à Saïgon, est en bon état. Elle mesure 18 kilomètres et peut être parcourue très facilement en une demi-heure. Elle aboutit à 12 kilomètres au nord de Honquan et à 14 kilomètres au Sud de Loc-Ninh.

L'achèvement de cette voie de communication entre Mimot et Tonlé-Cham place à présent Kompong-Cham à 260 kilomètres de Saïgon.

Le trajet de Saïgon à Angkor se trouve ainsi raccourci de 11 kilomètres sur celui qui passe par Phnom-Penh avec un seul bac à Kompong-Cham.

L'intérêt de l'ouverture de cette voie nouvelle concerne particulièrement les plantations de terres rouges, tant de la Cochinchine que du Cambodge, dont le personnel pourra aller directement à Saïgon en quelques heures.

---

### Trois mois de prison avec sursis, mais expulsion (*L'Écho annamite*, 24 juin 1927) (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927) (*Les Annales coloniales*, 16 août 1927)

Un arrêté du gouverneur général, en date du 23 juin, prononce l'expulsion du territoire indochinois du sieur Verhelst, de nationalité étrangère, précédemment assistant du directeur des Plantations de Mimot.

Cet étranger fut condamné par le tribunal de Kompong-Cham à 3 mois de prison, avec sursis, pour sévices graves commis sur des ouvriers agricoles indigènes placés sous sa direction.

C'est à la suite de l'inspection des Plantations de Mimot par l'administrateur des services civils, M. Delamarre, révélant le régime de brutalités auquel M. Verhelst soumettait les ouvriers confiés à la surveillance, que ces poursuites judiciaires furent exercées.

La mesure administrative prise à l'égard de M. Verhelst marque la volonté du gouverneur général de ne pas tolérer de sévices sur les travailleurs indochinois.

---

### Rapport sévère de l'inspecteur du travail Delamarre

---

<sup>3</sup> R. Gaston-Dreyfus et Cie, banquier à Paris. Également partenaire des Messageries fluviales de Cochinchine — via l'Union financière de Paris — dans les Manufactures indochinoises de cigarettes.

---

Jusqu'à quand tolérera-t-on ces crimes ?  
par Henri de Monpezat  
(*L'Écho annamite*, 26 février 1928)

[...] M. Varenne [a] expulsé en grande pompe, à la requête du sensible M. Delamarre, un Belge, ami et allié, coupable d'avoir donné quelques coups de rotin à un mauvais bougre provocateur.

Or ces coups de rotin, c'est un mode de correction que ni Belges ni Français n'ont importé, qui existait chez les Annamites avant notre arrivée, qui est aussi dans les mœurs d'autres peuples aussi civilisés que nous, tel le peuple anglais, et qui, s'il n'y a pas d'abus, n'est pas spécifiquement barbare. Ce qui, par contre, est horrible, infâme, ce sont les feux de salve meurtriers sur une foule sans défense, dont le mécontentement n'est que trop justifié par les fautes des maîtres et où, à côté des guerriers uniquement munis de bâtons, figuraient des enfants et des femmes, dont quelques-unes enceintes.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

La Société indochinoise des Plantations de Mimot, au capital de 1.600.000 piastres, a appelé le quatrième quart de son capital.

---

À vos ordres, Monsieur Girodol !  
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1929)

Une question « d'honneur » que  
certains imbéciles ne me semblent guère comprendre

Mon titre est il assez significatif. Provoque-t-il assez « l'imbécile », pour ne pas dire « la brute » que suis certain d'atteindre ?..

J'ai simplement — oh ! non pas l'honneur, hélas, en ce cas là il n'y a nul honneur ! — j'ai simplement à demander compte à M. Girodol, directeur de la plantation de Mimot — de la gifle qu'il envoya si aimablement à un Cambodgien fort bien élevé — mieux que lui évidemment.

M. Girodol se décidera-t-il à accepter de la part d'un Khmer plein d'honneur, mais que sa faiblesse empêche de répondre par les mêmes arguments, M. Girodol, voudra-t-il bien me considérer comme l'égal du Monsieur qu'il a si brutalement traité croiser l'épée avec moi ?

Je l'espère tout simplement. Et sans nulle animosité pour lui. Je n'ai, pour ma part que le faible mérite de prendre la défense d'un plus faible que lui ayant, je l'estime ainsi, raison contre lui en cette affaire.

J'offre à M. Girodol — ce n'est pas, je l'espère, un synonyme de « girouette » — deux bonnes épées : car j'estime que l'honneur d'un khmer vaut bien son honneur à lui Français ; s'il y a lieu toutefois de considérer son acte à mon idée des honorant comme un fait l'autorisant à tenir une épée.

Je vous traite de lâche et de menteur, Monsieur Girodol, et me tiens, de la part de mon ami qui ne peut se battre, pour l'offense.

Et je sais bien curieux de savoir ce que vous aurez la courtoisie de me répondre.

Alex V. MESONIAT.

---

UN MESSIE COLONIAL  
par Khon Tim That  
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1929)

Périodiquement sorte de « messie colonial », le colonel [Fernand] Bernard fait paraître une attaque sur l'Indochine, dans la *Revue de Paris* qui semble lui être une tribune réservée.

.....  
Enfin et surtout, il est, pour les indigènes et les Européens qui s'occupent réellement des indigènes, autrement que dans un article de revue, l'homme de Mimot. La réputation du sort réservé aux coolies sur cette plantation est aujourd'hui faite en Indochine. Un rapport de l'inspection du travail a fixé la nature des égards accordés aux travailleurs indigènes et le maintien en fonctions d'un directeur [Antoine d'Ursel] allié aux plus nobles familles régnantes n'a point permis d'apprécier comme une satisfaction suffisante à compenser l'indignation de l'opinion publique le départ forcé d'un simple assistant [Verhelst].

La complainte que les coolies chantent sur « les malheurs du coolie de Mimot » est bien l'émanation du sentiment populaire des premiers intéressés à l'amélioration du sort des travailleurs. Tous les gens d'Indochine rapprocheront ces faits précis et les paroles du dernier écrit du colonel Bernard.

.....

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1929)

En Bourse : Introduction des 160.000 actions de 10 piastres chacune composant le capital de la Société indochinoise des plantations de Mimot et des 25.400 parts bénéficiaires.

---

Vœu de M. Karcher, directeur de la Société indochinoise des plantations de Mimot,  
en vue de la liberté de recrutement des coolies  
(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juin 1929, p. 326)

---

Ordre du jour  
de la séance du 26 juillet 1929  
de la commission permanente du conseil du gouvernement (Saïgon)  
(*L'Écho annamite*, 27 juillet 1929)

CAMBODGE

.....  
18° Approbation des procès-verbaux d'adjudication relatifs aux 2 concessions de 4.000 ha à Kompong-Cham adjugés à la Société indochinoise des plantations de Mimot.

---

Ordre du jour de la séance du 26 juillet 1929 de la Commission permanente du Conseil du gouvernement (Saïgon)  
(*L'Écho annamite*, 27 septembre 1929)

#### CAMBODGE

18° Approbation des procès-verbaux d'adjudication relatifs aux 2 concessions de 4.000 ha à Kompong-Cham adjugés à la Société indochinoise des plantations de Mimot.

---

[Cercle sportif saïgonnais](#)  
(*Saïgon sportif*, 23 août 1929)

Admissions  
À titre de membre extérieur :  
M. Vermeulen Victor, plantation de Mimot, présenté par MM. Courtial et Peysson.

---

Chronique de Saïgon  
Main-d'œuvre engagée  
(*L'Écho annamite*, 8 octobre 1929)

220 ouvriers engagés ont été débarqués à Saïgon des vapeurs « Amboise » et « Stuttemberg-Balguerie » pour le compte des plantations ci-après :

.....  
Plantation de Mimot : 21 hommes —10 femmes.

.....  
5 manquaient à l'arrivée du « Stuttemberg Balguerie ».

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence du colonel F. Bernard, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1929, au cours duquel les dépenses de premier établissement ont subi une augmentation importante ; elles s'élèvent, en effet, aujourd'hui à 1 million 418.290 piastres 87, soit une augmentation de 386.488 piastres 98 sur l'exercice précédent.

L'augmentation de ces dépenses est le résultat des travaux effectués pour assurer d'une manière définitive la mise en état de la plantation et l'entretien des surfaces plantées atteignant, à la fin de l'exercice écoulé, 1.453 hectares.

Le rapport indique que le gouvernement général de l'Indo-Chine, devant la crise du caoutchouc, a décidé de venir en aide aux plantations effectuées depuis 1926, en leur avançant les sommes correspondant à l'entretien des surfaces plantées. Il a été ainsi attribué à la société une somme de 144.600 piastres, qui permettra de subvenir aux besoins de l'exercice en cours. Il est vraisemblable que l'aide financière ainsi apportée sera continuée et que, malgré la gravité de la situation actuelle, il sera possible d'assurer toutes les dépenses d'entretien jusqu'au moment où les arbres arriveront à la période de production. Les avances ont été faites avec un taux d'intérêt de 6 % le gouvernement général s'étant simplement assuré la faculté de se rembourser de ses avances en les convertissant ultérieurement en actions libérées.

---

Cie indochinoise des plantations de Mimot  
(*Les Annales coloniales*, 3 novembre 1930)

Bilan sans compte de profits et pertes. À l'actif : compte de 1<sup>er</sup> établissement : 1.418.290 pi (piastre indochinoise) ; Approvisionnement : 41.157 pi ; Caisses et Banques : 44.650 pi ; Débiteurs divers : 95.675 pi ; Enregistrement trimestriel : 55.162 pi. Au passif : capital : 1.600.000 pi ; Crédoiteurs divers : 57.833 pi.

Par suite des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre, la société a dû défricher à nouveau, en 1928-29, 500 h. sur les 1.477 h. qu'elle avait défrichés en 1927-1928 et que, par manque de personnel, elle n'avait pu entretenir suffisamment. La Sté a, en conséquence, engagé une instance contre le gouvernement général. La surface plantée en fin du 3<sup>e</sup> exercice est de 1.465 hect.

Partie des dépenses de construction, 17.639 pi sur 35.279, ont été transférées à la Sté indoch. des plant. de Kantroï, les dépenses se rapportant à des bâtiments d'intérêt commun.

La société ne disposant plus que de 82.492 pi. Le gouvernement général lui a avancé 144.000 pi au taux de 6 %.

---

Électeurs français  
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Bidault (André)	Chef de comptabilité Mimot	Kompong-Cham



Plantation de Mimot. — Maison d'Européen (Pl. 213)  
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Messageries fluviales de Cochinchine  
Extrait du rapport à l'assemblée ordinaire du 7 juillet 1932  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> janvier 1933)

[...] Les mesures prises tant par le gouvernement général de l'Indochine que par le Parlement, en faveur des plantations françaises [d'hévéas], leur permettront de traverser la période actuelle de dépression au cours de laquelle un grand nombre d'exploitations étrangères ne pourront plus subsister.

D'une part, en effet, il est attribué au caoutchouc exporté, une prime qui doit compenser l'écart entre le prix de revient et le prix de vente. D'autre part, les sociétés qui ne disposent pas de ressources financières leur permettant d'entretenir les superficies défrichées et plantées, reçoivent du Gouvernement Général de l'Indochine des avances qui leur permettront de pourvoir à leurs dépenses jusqu'à la période de production. Seule, parmi les sociétés auxquelles nous sommes intéressés, la Sté Indochinoise des Plantations de Mimot a demandé le bénéfice de ces dispositions particulières. Toutes les autres plantations de Kantroy, Hévéas de Chalang, Hévéas du Prek-Chlong, Caoutchoucs de l'Indochine\*, pourront encore, et pendant plusieurs exercices, pourvoir à leurs besoins au moyen de leurs ressources propres.

Toutes ces plantations, et en particulier celles de Mimot et de Kantroy, sont dans un état d'entretien parfait : elles ne comportent que des plants sélectionnés provenant des greffes prélevées sur des arbres gros producteurs les plus estimés des Indes néerlandaises.

Les superficies plantées s'élèvent : à Mimot, 1.436 hectares ; à Kantroy, 1.746 ha. ; à Chalang 755 ha. ; à Prek-Chlong, 492 ha.

Elles entreront en période de production dans trois ans. [...]

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 20 avril 1933)

L'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 11 mai. comporte diverses modifications aux statuts pour satisfaire éventuellement à une demande du gouvernement général de l'Indochine tendant à l'attribution d'actions de priorité en remboursement de ses avances.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Mimot a reçu 221.000 piastres d'avances du gouvernement de l'Indochine en 1932.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE MIMOT  
Assemblée ordinaire du 8 juin 1933  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 octobre 1933)

La société a poursuivi en 1932, avec un souci constant d'économies, la mise en valeur de son domaine dont l'état actuel est satisfaisant

Assemblée réunie sans la présidence de M. le colonel F. Bernard, qui appelle comme scrutateurs les deux plus forts actionnaires présents.  
M. F. Comoy remplit les fonctions de secrétaire.

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur, messieurs, de vous présenter le bilan du sixième exercice de votre société, arrêté au 31 décembre 1932.

Pendant le dernier exercice comme pendant le précédent, nous n'avons entrepris aucune extension, nous avons limité notre activité à l'entretien de votre domaine qui comporte, vous le savez, 1.435 hectares plantés.

Cet entretien a été conduit par notre directeur, M. d'Ursel, avec le plus grand soin avec un souci constant d'économie.

#### État du domaine

Bien que tous les renseignements contenus, soit dans les rapports mensuels d'exploitation, soit dans les lettres de visiteurs occasionnels, nous aient permis d'être assurés que les travaux de tout ordre étaient effectués dans les meilleures conditions, nous avons jugé nécessaire de faire procéder à une visite détaillée de nos plantations par un expert qualifié.

Nous avons eu recours, dans le courant de l'année précédente, aux services de M. Van Pelt, dont la compétence hors ligne n'était point discutée. Malheureusement, M. Van Pelt a disparu dans le désastre du *Georges-Philippa* et nous ne saurions regretter trop profondément la catastrophe au cours de laquelle a disparu un homme qui avait su acquérir l'estime et la sympathie générales et à la mémoire de qui nous devons marquer notre reconnaissance.

Nous avons pu, toutefois, avec la concours d'un certain nombre d'autres sociétés, nous assurer les services d'un homme éminent, le docteur Cramer, qui a joué, au cours des vingt dernières années, un rôle extrêmement important dans l'étude et l'emploi de la greffe sur les plantations d'hévéas.

Le docteur Cramer a visité récemment tous nos domaines et nous ne saurions mieux faire que de citer les passages essentiels de son rapport.

Voici comment s'exprime M. Cramer :

« Nous sommes d'avis que les facteurs naturels des plantations sont excellents. Pendant notre visite à d'autres plantations en terres rouges, nous avons pu constater que sur ces terrains, l'hévéa donne des rendements qui peuvent compter parmi les plus élevés du monde, même en tenant compte des variations dans la qualité du sol. Je crois que les plantations en terres rouges de Mimot et de Kantroy montrent, par le développement des arbres, que l'on peut s'y attendre à obtenir d'excellents résultats. Si, dans quelques endroits, les résultats laissent à désirer, on peut rendre responsables les difficultés — manque de main-d'œuvre, déception quant aux pluies, ou fautes techniques auxquelles on pourra encore remédier. Je ne doute pas que si on prend les mesures nécessaires, on pourra arriver à de très belles plantations.

Un calcul global m'a donné la conviction qu'avec les prix actuels du marché et sans compter dans l'avenir sur la prime d'exportation, une plantation de greffés, quand elle a atteint son plein rendement, pourra vivre et peut-être même encore donner des bénéfices. »

« Les exploitations de Mimot et de Kantroy, toutes plantées uniquement en greffes, présentent deux grands avantages :

1° On y a, après un départ un peu hésitant, établi de bonnes superficies en plantations monoclonales ;

2° On a choisi d'excellents clones, selon les indications que nous possédons a ce sujet. Le B. D. 5, l'Avros 49 sont des clones qui, probablement, sont parmi les meilleurs pour l'Indochine, et ils occupent un grand pourcentage de la superficie. Le seul point à soulever à ce sujet est que l'on fera bien de diviser le risque et de choisir, si on fait dans l'avenir d'autres extensions, d'autres clones, surtout de la liste des clones de Malaisie dont certains équivalent aux clones de Java comme le B. D. 5. »

.....  
« Si, sous le rapport du choix des plants, on a eu la main heureuse, la mise en exécution du programme a été faite aussi très bien.

Je sais par expérience combien il est difficile d'arriver à une plantation complète de greffes et il ne m'étonne pas que dans les différentes plantations, on a eu les difficultés ordinaires pour y arriver. La plantation de Kantroy compte une extension 1931 faite avec des greffes de pépinière que l'on peut citer comme modèle et qui est certainement une des plus belles plantations de greffes que je connaisse. Si, dans les autres parties, la densité de plantation laisse encore à désirer, on peut y remédier si on améliore la technique et, surtout, si on prend à temps les mesures nécessaires ».

.....  
Les plantations européennes résistent mieux à la crise  
que les plantations indigènes

Un tel rapport, dont vous apprécierez les termes mesurés, nous donne toute confiance dans l'avenir. Nous ne saurions, cela va sans dire, en ce qui concerne le développement de la crise que traversent les plantations de caoutchouc, formuler aucun pronostic.

L'ampleur de la dépression économique est telle que l'on ne saurait appliquer à son étude les règles habituelles et tous les calculs faits jusqu'à ce jour se sont trouvés, partiellement au moins, démentis par les faits. On ne peut que se borner à des constatations ; la plus importante, c'est que les plantations européennes actuellement en exploitation, tant en Malaisie qu'aux Indes néerlandaises, ont résisté jusqu'à ce jour plus facilement que les plantations indigènes. On croyait généralement que ces dernières pourraient continuer leur exploitation, quels que fussent les prix de vente. De telles appréciations étaient exactes, peut-être en ce qui concerne les jardins exploités par de petits agriculteurs avec l'aide de leur famille. Il n'en est point ainsi lorsqu'il s'agit de grandes superficies pour lesquelles les propriétaires indigènes aussi bien que les sociétés européennes et indigènes sont contraints de recruter et de transporter une main-d'œuvre salariée.

En fait, la production des plantations européennes au cours de l'année dernière n'a pas subi de diminution sensible par rapport à l'année précédente, alors que les exploitations indigènes les Indes néerlandaises ont dû réduire leurs exploitations de 35 %. Cette réduction dépasse même 50 % si l'on prend comme base de comparaison les chiffres de l'année 1930.

Production et consommation s'équilibrent

Actuellement, la production et la consommation paraissent s'équilibrer et seuls les stocks extrêmement élevés qui pèsent et continuent à peser sur les cours maintiennent les prix à un niveau anormal qui persistera sans doute jusqu'à ce que la crise actuelle s'atténue et que l'activité économique se ranime.

Nous ne dirons rien des tentatives qui ont été faites de la part des planteurs anglais et hollandais pour obtenir aux Indes néerlandaises, aussi bien que dans les possessions britanniques, de l'autorité gouvernementale, l'adoption d'un plan rationnel de restriction des exportations de caoutchouc. Jusqu'à maintenant, toutes ces tentatives ont échoué et bien que l'éventualité ne puisse être actuellement définitivement écartée, il est préférable de ne point envisager.

### Abaissement des prix de revient et des salaires

La crise a eu toutefois pour effet d'amener toutes les entreprises européennes à prendre des mesures rigoureuses pour abaisser leur prix de revient. On a obtenu à ce sujet des résultats remarquables en Malaisie. Non seulement, en effet, les salaires ont subi, dans cette région, une baisse importante et qui dépasse 30 %, mais, par surcroît, la monnaie elle-même, à savoir le « Strait Dollar », s'est dépréciée comme la livre sterling et a entraîné, par conséquent, un nouvel abaissement des dépenses de main-d'œuvre ; aussi, dès aujourd'hui, on trouve en Malaisie britannique des plantations dans lesquelles le prix de revient ne dépasse pas 2 fr. 50 le kilo.

En Indochine, la baisse des salaires est loin d'atteindre celle qui s'est produite en Malaisie par l'effet naturel des circonstances. Les contrats d'engagement des travailleurs conclus pour trois ans stipulaient, en effet, un salaire qui ne se justifie point aujourd'hui par suite de la baisse de tous les produits, mais que les planteurs ont été obligés de maintenir, puisqu'il résultait d'un engagement réciproque que l'une des parties : l'employeur ne pouvait songer à rompre. Toutefois, nous avons pu, à mesure que les contrats venaient à expiration, soit les renouveler, soit en conclure de nouveaux à des conditions plus modérées.

Enfin, nos plantations se trouvent situées dans une région où la population est relativement abondante et où l'on peut, tout au moins pendant certaines périodes de l'année, obtenir des contingents de travailleurs assez importants dans des conditions de prix normales et sans être tenu, d'une part, à signer des contrats de longue durée et, d'autre part, de verser des avances et de supporter des frais élevés de recrutement et de transport.

### Rendement du domaine

Dès maintenant, en tenant compte de ces diverses circonstances, il nous est permis d'affirmer, et notre opinion est confirmée par celle du docteur Cramer, que sur des plantations d'arbres greffés telles que les nôtres, où le rendement à l'hectare atteindra sans aucun doute 7 à 800 kg au minimum, nous obtiendrons, en période d'exploitation normale, des prix de revient nettement inférieurs aux prix de vente les plus bas qui aient été pratiqués jusqu'à aujourd'hui.

Nous ne ferons pas d'avantage de pronostics en ce qui concerne la mise en exploitation des diverses parties de votre domaine. La date dépendra essentiellement des cours du caoutchouc. Si ceux-ci se relèvent notablement, on pourra, même sur des arbres jeunes dont le rendement est relativement faible, obtenir dès 1935, des résultats satisfaisants. Si, au contraire, les prix restent bas, il y aura avantage à ne commencer la saignée que lorsque les arbres auront acquis un développement et une capacité de rendement suffisants.

### Avances à la société

Nous n'avons pu, au cours de cet exercice, comme au cours des précédents subvenir aux besoins de notre plantation que grâce aux avances faites par le gouvernement général de l'Indochine, et grâce également à l'appui momentané que nous avons trouvé auprès de la Société de Kantroy.

Les avances dues pour l'exercice 1931 ne nous ont été payées qu'avec un très grand retard et nous avons dû contracter auprès de la Société de Kantroy des emprunts à court terme qui, au 31 décembre 1931, dépassaient \$ 140.000. Fort heureusement, dans le courant de 1932, nous avons reçu tout à la fois les sommes dues au titre de l'exercice 1931 et celles qui nous ont été attribuées au titre de l'exercice 1932 ; ces dernières nous ont été, il est vrai, payées elles-mêmes avec un certain retard, mais nous avons pu obtenir des Plantations de Kantroy des délais nécessaires pour effectuer le remboursement des avances à court terme que cette société nous avait consenties. Ce

remboursement a été fait dans la limite de nos disponibilités et au fur et à mesure des règlements administratifs.

Les avances faites par la Société de Kantroy se trouvaient ainsi réduites, au 31 décembre 1932, à \$ 71.807.

#### Examen du bilan

Le Bilan que nous vous présentons n'exige pas d'explications particulières.

Le compte de premier établissement, qui comprend la totalité des dépenses de concession, constructions, matériel et travaux, passe de 1 million 903.536 \$ 86 à 2 millions 901.577 \$ 10, soit une augmentation de 98.040 \$ 24. Cette augmentation est le résultat des travaux effectués et passés en écritures ou plus exactement des dépenses effectuées et régularisées à la date du 31 décembre dernier.

Nous avons continué, d'autre part, les efforts de compression de dépenses de l'exercice précédent afin de réduire autant que possible le montant des approvisionnements et les sommes dues par des tiers.

Nous avons pu ainsi réduire le compte des approvisionnements de \$ 8.628,61 à \$ 3.807,59 et le Compte débiteurs divers de \$ 23.123,88 à \$ 10 707,28.

Par contre, le compte Espèces en banque passe de \$ 2.454,35 à \$ 18.462,29.

Au Passif, les différents chapitres n'appellent aucune observation particulière.

Le poste gouvernement général de l'Indochine passe de 144.000 piastres à 365.000 piastres par suite des sommes versées en 1932.

Mais, par contre, le Compte Créditeurs divers se trouve réduit de 201.221,42 piastres à 77.834,88 piastres.

#### Questions à l'ordre du jour

D'autre part, nous vous demandons de procéder cette année au renouvellement du mandat de deux de vos administrateurs. Le sort a désigné M. le colonel F. Bernard et M. G. Rueff qui se représentent à vos suffrages.

Nous avons appelé à siéger au sein de votre conseil, M. Antoine d'Ursel, directeur général de nos plantations, dont le contrat était arrivé à expiration. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination faite à titre provisoire par votre conseil.

Nous vous demandons également de procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires chargé de vérifier les comptes de l'exercice en cours ; nous proposons à vos suffrages M. R. du Pré de Saint-Maur, à Paris, et M. Veyssier, à Saïgon.

Enfin, nous vous prions, comme d'usage, de donner aux administrateurs les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Il n'a été fait au cours de l'exercice que des opérations d'ordre courant.

Nous vous proposons, en conséquence, d'approuver et les dispositions prises par votre conseil et les comptes de l'exercice 1932 que nous soumettons à votre approbation après que vous aurez entendu la lecture du rapport de M. le commissaire.

#### BILAN DU 31 DÉCEMBRE 1931 (piastres)

ACTIF	
Frais de constitution de société	1 00
Comptes de premier établissement	
Travaux de plantation	1.854.374 01
Constructions	58.384 55

Matériel	4.901 37
Concession	83.917 17
Approvisionnements	3.807 59
Espèces en caisse et banques	18.462 29
Débiteurs divers	10.707 28
Frais enregistrement trimestriel	8.279 62
Total de l'actif	<u>2.042.834 88</u>
PASSIF	
Capital	1.600.000 00
Gouvernement général d'Indochine	365.000 00
Créditeurs divers	77.834 88
Total du passif	<u>2.042.824 88</u>

#### Les résolutions

M. le président met ensuite aux voix les résolutions contenues dans le rapport, qui sont adoptées.

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1934)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé le bilan de l'exercice 1933 ne donnant pas lieu à l'établissement d'un compte de profits et pertes.

L'assemblée a réélu MM. de Laboulaye et Vannier, administrateurs sortants.

---

MIMOT  
(SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE)  
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 94)

Conseil : MM. le colonel [Fernand] Bernard, Gaston Rueff, Ed. de Laboulaye, Léon Deschars <sup>4</sup>, R. Gaston-Dreyfus et Cie, Pierre Guesde <sup>5</sup>, S. I. C. A. F., Comte Antoine d'Ursel, Comte François d'Ursel, Joseph Vannier.

Capital : 1.600.000 piastres indochinoises, divisé en 160.000 actions de 10 piastres.

Parts bénéficiaires : 25.400, dont le pourcentage aux bénéfices demeure immuable, qu'il y ait augmentation ou réduction du capital.

Partage des bénéfices : 5 % à la réserve, 7 % d'intérêt non cumulatif aux actions. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde : 75 % aux actions. 25 % aux parts.

---

<sup>4</sup> Léon Deschars (1881-1955) : fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars), frère cadet d'Edmond (Air liquide). Ancien des Plantations de Kantroy, administrateur de sociétés. Voir ci-dessous : Desfossés 1956.

<sup>5</sup> Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés dont les Messageries fluviales de Cochinchine et plusieurs de leurs filiales : Manufactures indochinoises de cigarettes, Plantations de Kantroi, Société urbaine foncière indochinoise, Saïgonnaise de navigation et de transport.

L'assemblée peut décider la constitution d'un fonds de prévoyance et des amortissements par prélèvements sur la part revenant aux actionnaires.

Liquidation : apurement du passif. Répartition du fonds de réserve aux actionnaires.  
Sur le solde : 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Objet : plantation et culture du caoutchouc, café, thé.

#### PLANTATIONS D'HÉVÉAS (en hectares)

Concessions	1926-1927	1927-1928	1929	Total
9.500	950	447	38	1.435

Durant près de quatre années, la société s'est heurtée à des difficultés provenant de l'administration locale, tant pour l'obtention définitive des concessions que pour l'autorisation de recrutement de main-d'œuvre.

Chaque année, les terrains doivent être défrichés pendant la saison sèche et plantés durant la période humide.

Par suite du manque de main-d'œuvre :

En 1926-1927, sur 1.500 hectares défrichés, 950 seulement ont pu être plantés.

En 1927-1928, sur 1.477 hectares défrichés, 477 seulement ont pu être plantés.

En 1928-1929, sur 500 hectares repris sur ceux défrichés en 1927-1929 : 38 seulement ont pu être plantés.

Il a donc été défriché en pure perte une partie importante de la concession et le prix de revient des plantations s'en est fortement ressenti. Le fait est d'autant plus regrettable qu'à la date de conclusion du plan de restriction, la société aurait eu un millier d'hectares de plus plantés et que toute extension est interdite jusqu'à fin 1938.

Les concessions situées au Cambodge sont entourées par celles des Caoutchoucs de l'Indochine, Terres Rouges et Cambodge.

Les plantations ont été faites en terres rouges de très bonne qualité, hévéas greffés à 100 %. Elles peuvent être comparées aux plus belles de Malaisie et des Indes néerlandaises.

Les saignées commenceront fin 1935.

Dès que les circonstances lui paraîtront favorables, le conseil proposera une réorganisation de la société, permettant et d'assainir la situation financière et d'obtenir les ressources nécessaires à l'entretien des cultures jusqu'à la période d'exploitation normale.

#### Cotation.

Actions et parts : marché en banque au comptant depuis le 7 mai 1934

#### Cours extrêmes

	Actions	Parts
1934	84 — 30	115 — 53

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933 (en piastres)

## ACTIF

Frais de constitution		1
Comptes de premier établissement :		
Travaux de plantation :	2.030.837,82	
Constructions :	19.956,97	
Matériel :	894,25	
Concession :	83.917,17	
Frais de recrutement :	5.349,00	2.140.955,21
Approvisionnements :	5.255,39	
Espèces caisse et banques :	24.179,20	
Débiteurs divers :	2.878,97	
Frais enregistrement trimestriels :	8.962,91	
		<u>2.182.232,68</u>
PASSIF		
Capital		1.600.000,00
Gouvernement général d'Indochine		453.280,00
Créditeurs divers		128.952,68
		<u>2.182.232,68</u>

## SUPPLÉMENT LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN AU CAMBODGE (*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1935)

.....  
M. Robin parcourut ensuite en automobile la nouvelle et excellente piste de 10 mètres de large qui conduit au Prek-Chlong, à 16 kilomètres de Mimot, permettant en toutes saisons le passage des gros véhicules et débloquent ainsi tout le pays en arrière de la route où sont établies de riches plantations d'hévéas. Le Gouverneur général se fit en outre renseigner par M. Mantovani sur l'intérêt d'une autre piste projetée, partant de Mimot et devant rejoindre par Sratrum la route Coloniale n° 26, en Cochinchine, pour faciliter l'évacuation rapide des caoutchoucs de la région.

Dans le cours de l'après-midi, le Gouverneur général et sa suite gagnèrent le groupe des plantations de Mimot, qui comprennent à Mimot un domaine de 9.000 hectares dont 1.400 sont complantés de 330.000 hévéas, employant une centaine de coolies ; à Kantroy, une superficie de 3.350 hectares, dont 1.500 complantés de 540.000 hévéas, que soignent 630 coolies ; à Prek-Chlong, une surface concédée de 4.800 hectares dont 800 complantés de 350.000 hévéas, occupant 200 coolies ; à Chalang, enfin, 4.300 hectares dont 862 renferment 210.000 (?) hévéas et où une centaine de coolies libres travaille. Le Gouverneur général s'attacha en particulier à voir les conditions dans lesquelles était installé le personnel de ce domaine et l'organisation médicale veillant sur

leur état sanitaire. Un médecin européen est attaché à ce groupe de plantations. L'état des coolies, la plupart contractuels, qui y vivent, est excellent.

Après avoir décoré du Savathara le directeur du groupe, M. Elmiger, le Gouverneur général reprit sa route pour gagner, dans la province de Kratié, la plantation de Snoul...

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1935)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé le bilan de l'exercice 1934, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

M. René-Gaston Dreyfus a été nommé administrateur.

---

Plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1936)

Création de 80.000 actions de priorité de 10 piastres indochinoises. Droit : 3 actions de priorité pour 8 anciennes Messageries fluviales de Cochinchine, 7, rue Quentin-Bauchart. Banque française commerciale, 5, rue Louis-le-Grand.

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 16.159 piastres qui a été porté au compte de premier établissement.

L'assemblée a ratifié les nominations comme administrateurs de MM. Dewez <sup>6</sup> et Fourn <sup>7</sup> et réélu MM. Deschars et F. d'Ursel. administrateurs sortants.

---

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC  
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mars 1937)

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du syndicat  
Sté indochinoise des plantations de Mimot repr. par M. [Léon] Karcher, direct., 5, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon.

---

---

<sup>6</sup> Henry Dewez (Mons, 1889-Paris, 1964) : président de la Banque française commerciale et financière. Voir [encadré](#).

<sup>7</sup> Gaston Fourn (1858-1952) : ancien gouverneur du Dahomey (1914-1928). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), des Grands Travaux africains à Conakry (1930), de la Compagnie agricole des thés et cafés du Kontum (Annam) et, avec Henry Dewez, de la Cotonaf, des Appareils frigorifiques Lebrun (1932) et des Plantations réunies du Mimot. Commandeur de la Légion d'honneur (1926).

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE MIMOT  
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 mai, présidée par M. F[ernand] Bernard, a approuvé les comptes de 1936. Le compte de profits et pertes du bilan arrêté au 31 décembre, présente un solde bénéficiaire de 61.178 piastres. Le dividende total à attribuer à chacune des 80.000 actions de priorité a été fixé à 0 35 piastre, payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 juin prochain, à raison de 0,3164 piastre au nominatif et 0,3034 piastre au porteur. La nomination de M. Ernest Outrey comme administrateur a été ratifiée et MM. P[ierre] Guesde et A[ntoine] d'Ursel, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Société indochinoise des plantations de Mimot  
Assemblée ordinaire du 21 mai 1937  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 juillet 1937)

M. F[ernand] Bernard, président du conseil d'administration, préside la séance et constate que 75.451 actions sont présentes ou représentées. Il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. [Gaston] Rueff, représentant les Messageries fluviales de Cochinchine, et la Banque française commerciale et financière [ex-Buurmans], représentée par M. [Henry] Dewez.

M. [F.] Comoy est nommé secrétaire de l'assemblée

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous présenter, messieurs, le bilan du 10<sup>e</sup> exercice de votre société, arrêté au 31 décembre 1936.

Développement de l'exploitation

Ainsi que nous vous l'avons dit, lors de la dernière assemblée générale ordinaire, nous avons commencé au mois de juillet 1935, l'exploitation partielle de votre domaine.

Cette exploitation partielle s'est développée ; elle portait, au 31 décembre, sur 174.000 arbres répartis sur 1.140 hectares. Ces chiffres, à la fin de l'année 1936 ont été portés à 260.500 arbres répartis sur 1.361 hectares

Nous vous rappelons que votre plantation comprenant 1.374 hectares, il ne restait donc à mettre en saignée, au 1<sup>er</sup> janvier 1937, que 13 hectares, mais en tenant compte des arbres répartis sur les autres lots de la plantation et qui ne seront mis en saignée que progressivement, l'exploitation portera, d'ici la fin de l'année, sur un total de 342.000 arbres environ

La production s'est accentuée régulièrement pendant tout l'exercice. Elle a été de 22.117 kg en janvier 1936 et de 68.000 kg en décembre. Seuls les mois de mars et d'avril ont montré une régression, régression saisonnière, due à la cessation des pluies dont il y a lieu de tenir tout particulièrement compte lorsqu'il s'agit d'arbres jeunes et surtout greffés. Au total, la production qui avait été, en 1935, de 58.510 kg, a été de 434.640 pendant le courant de 1936.

Les ventes effectuées ont porté sur 426.000 kg et il restait sur la plantation, à fin 1936, 16.054 kg, ces ventes ont produit une somme brute de 255.773 p.

Usine de traitement

Nous vous avons fait connaître, l'année dernière, que nous avons édifié une usine destinée à la préparation du caoutchouc provenant non seulement de votre plantation, mais également de celles des sociétés de Kantroy et de Prekchlong, et que nous avons

constitué à cet effet une société spéciale dénommée Société pour la fabrication du caoutchouc (S.O.F.A.C.), dont le capital a été souscrit par les trois sociétés intéressées.

Nous avons, au cours de l'exercice, continué l'édification de l'usine afin de lui permettre de suffire aux besoins d'une exploitation dont les exigences croissent régulièrement en même temps que la production des arbres. L'usine a traité au total, pendant l'année 1936, 1.131.410 kg de caoutchouc et elle est en mesure de faire face à tous les besoins de l'exercice actuel qui correspondront vraisemblablement, pour l'ensemble des trois plantations, à environ 2 millions et 1/2 de kg.

Les sommes nécessaires à l'édification de l'usine ont été, conformément à nos accords, fournies par les différentes sociétés intéressées. Les avances ainsi faites par la société de Mimot s'élèvent à 2.084.855 fr. 90.

#### Production du premier trimestre 1937

Ainsi que nous vous l'avons dit plus haut, la production de caoutchouc de votre société s'est élevée à 434.640 kg. Cette production s'accroît progressivement chaque mois ; elle a été de 42.554 kg en janvier 1937, contre 22.117 kg en janvier 1936 ; 24.388 kg en février 1937, contre 20.389 kg en février 1936 ; 27.225 kg en mars 1937, contre 9.569 kg en mars 1936.

Nous espérons que la production totale, dans le courant de l'année, dépassera 800.000 kg.

Les cours du caoutchouc ont été, depuis quelques mois, extrêmement favorables. Les recettes que nous avons effectuées et que nous effectuerons nous permettront, sans aucun doute, non seulement de rembourser les avances qui nous ont été faites soit par le Gouvernement général de l'Indochine, soit par la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, mais également de commencer, dès l'année prochaine, à distribuer un dividende appréciable.

#### Examen du bilan [...]

#### Projet de fusion

Nous avons, d'autre part, au cours des dernières années, envisagé à plusieurs reprises la fusion des trois sociétés de Mimot, Kantroy et Prekchlong. Ces trois sociétés se trouvent, vous le savez, dans le même district à faible distance les unes des autres et en particulier les plantations de Mimot et Kantroy sont limitrophes. Ces sociétés ont depuis longtemps une direction commune, des services généraux et, en particulier, des services médicaux communs et, enfin, une usine commune. La fusion permettrait de régulariser une situation de fait dont vous avez pu constater les avantages et de supprimer entièrement la petite société que nous avons dû constituer pour l'édification et la marche de l'usine. Cette question sera traitée, cela va sans dire, au cours d'une assemblée générale extraordinaire à laquelle vous serez prochainement convoqués.

#### Questions à l'ordre du jour

Durant le cours de l'exercice, nous nous sommes adjoint un nouvel administrateur, M. Ernest Outrey. Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination, faite à titre provisoire par votre conseil.

Par application de la disposition de l'article 20 des statuts il a été procédé au renouvellement d'une partie de votre conseil par voie de tirage au sort. Celui-ci a désigné M. A[ntoine] d'Ursel et M. P[ierre] Guesde, lesquels sont rééligibles et se représentent à vos suffrages

Nous vous demandons également de procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice 1937. Nous proposons à vos suffrages les commissaires suivants, agréés par les pouvoirs publics, M. Durand Saint-Ange. expert-comptable à Paris, et M. Alfred Jeambille, à Saïgon. [...]

## LA DISCUSSION

M le président. — Avant de passer au vote des résolutions, je suis à la disposition des actionnaires pour leur donner tous les renseignements qu'ils désireraient, en ce qui concerne la marche de notre affaire, ou le passé.

L'usine de traitement du caoutchouc

Un actionnaire. — Pourriez-vous nous dire combien il y a d'investissement au total dans l'usine de S. O. F. A. C. ? Quel est l'ordre de grandeur ?

M le président. — Sept millions de francs environ, avec naturellement les annexes. La construction de l'usine a nécessité des dépenses un peu spéciales.

Mimot figure pour environ. 2 070.000 ;

Kantroy. 5.530.000 ;

Prekhloug. 2.300.000 ;

Vous arrivez à un total de. 6.900.000.

Je dois dire que la construction de cette usine a nécessité des travaux spéciaux, qui ne se renouvelleront pas le jour où nous serons amenés à l'agrandir. En effet, actuellement nous traitons environ 3 millions et demi de kg, mais la production totale des trois sociétés atteindra dans quelques années au minimum 7 millions de kg.

Parmi ces dépenses, il y a une très spéciale relative à la recherche d'une eau parfaitement pure, nécessaire à la transformation du caoutchouc. Nous avons fait foncer un puits profond qui donne des eaux d'un débit très largement suffisant et d'une excellente qualité. C'est une opération qu'il est souvent très aléatoire de réaliser en pareille matière, mais elle est aujourd'hui achevée et c'est un avantage de plus dont nous bénéficierons le jour où nous ferons des extensions.

Maintenant que l'usine a été construite et que les bâtiments destinés à la force motrice sont installés, il suffira de faire quelques adjonctions.

Nous avons fait nos plans afin de nous permettre de procéder en temps opportun, au fur et à mesure des besoins, à tous les développements qu'exigera l'exploitation de notre domaine

La valeur actuelle de la piastre

Un actionnaire. — Quelle est la valeur actuelle de la piastre ?

M. le président. — Stabilisée en or le 30 mai 1930, elle correspondait approximativement à la valeur de 10 francs Poincaré. Au moment où la dévalorisation du franc est intervenue, on a annulé le décret qui avait stabilisé la piastre et on a établi un rapport constant entre la piastre et le franc et ce rapport fait ressortir la piastre à 10 francs.

L'un de vous demande-t-il encore la parole ?

La marche de l'exploitation est satisfaisante

Si personne ne demande plus la parole, je me bornerai à vous donner quelques indications sur la marche de notre affaire. Notre exploitation se développe dans des conditions très intéressantes. Nous estimons que nous arriverons sans difficulté au chiffre de 800.000 kg, prévu pour la production de cette année. Les ventes s'effectuent dans d'excellentes conditions. Nous avons pu vendre la moitié de la production totale de nos trois sociétés, soit environ 1.250.000 kg, au prix de 11 francs à Saïgon, ce qui correspond à 11 fr. 60 ou 12 francs en France. C'est un prix très avantageux, d'autant plus que cette marchandise a été vendue à Saïgon même, et cela nous a délivrés de tous les aléas et de toutes les difficultés que peut comporter l'expédition et la vente de nos produits, soit en France, soit à l'étranger. C'est donc une très bonne opération réalisée.

Nous espérons que, pour le reste, cette réalisation se fera dans des conditions, sinon aussi avantageuses, du moins sensiblement analogues.

Par conséquent, nous pouvons prévoir que, dans le courant de l'année, la société Mimot disposera d'une trésorerie très large, environ 6 millions, qui nous permettra de rembourser intégralement les sommes dues.

A ce sujet, je vous fais remarquer que toutes les sommes dues ont été remboursées entièrement, sauf 250.000 francs qui seront remboursés vraisemblablement d'ici fin juin sur les premières ventes que nous réaliserons.

Nous pourrions donc, non seulement distribuer un dividende, je ne dis pas appréciable, mais, je l'espère, très satisfaisant ; et, de plus, nous pourrions mettre certaines sommes en réserve pour le cas où nous aurions à envisager des extensions nouvelles de plantations.

Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ces extensions nouvelles soient autorisées. [...]

## FUSION DES SOCIÉTÉS DE MIMOT, KANTROY ET DE PREKCHLONG

Les modalités de cette opération

Les trois conseils d'administration, dans leurs séances du jeudi 27 mai 1937, ont voté la fusion des trois sociétés suivant les modalités indiquées ci-après :

La société absorbante est la Société de Mimot qui portera son capital de 24.000.000 de francs à 8.400 000 francs, soit une augmentation de 57.400.000 francs.

31.800.000 francs serviront à rémunérer l'apport de la Société de Kantroy, et 25.900.000 francs serviront à rémunérer l'apport de la Société du Prekchlong.

Ces chiffres font ressortir les proportions suivantes :

20 actions Kantroy recevront 21 actions Mimot : 5 actions Prekchlong recevront 7 actions Mimot.

Au préalable, la Société de Mimot transformera son capital actuel qui est un capital en piastres indochinoises, en un capital en francs ; elle demandera en outre à ses actionnaires privilégiés de renoncer à leur privilège moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 3 fr. 50 par action privilégiée.

De la sorte, les 814.000 actions qui composeront dorénavant le capital de Mimot seront toutes du même type.

La fusion prend effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Les droits de tous les actionnaires seront identiques.

Pour ce qui est des parts, la Société de Mimot créera 61.940 parts nouvelles dont :

82.500 reviendront aux porteurs de parts de Kantroy, et 29.440 aux porteurs de parts de Prekchlong.

Les chiffres font ressortir les proportions suivantes :

4 parts Kantroy recevront 5 parts Mimot ;

5 parts Prekchlong recevront 8 parts Mimot.

Il est à noter que ces décisions entérinent purement et simplement les mesures préconisées par M<sup>e</sup> Lamoureux, qui avait été consulté, au sujet des modalités de la fusion, par les conseils des trois sociétés.

Les assemblées générales extraordinaires d'actionnaires et de porteurs de parts seront convoqués incessamment à l'effet de statuer sur toutes ces décisions.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1364 :

Mimot :

Conseil : colonel F. Bernard, pdt ; G. Rueff, adm. dél. ; Ed. de Laboulaye, L. Deschars, F. d'Ursel, R. Gaston-Dreyfus P. Guesde, J. Vannier, A. d'Ursel, H. Dewez, G. Fourn, E. Outrey.

Commissaires : MM. A. Jeambille, Durand Saint-Ange.

---

#### INDOCHINOISE DES PLANTATIONS DE MIMOT (*Les Annales coloniales*, 28 mai 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 mai, présidée par M. F[ernand] Bernard, a approuvé les comptes de 1936. Le compte de profits et pertes du bilan arrêté au 31 décembre, présente un solde bénéficiaire de 61.178 piastres. Le dividende total à attribuer à chacune des 80.000 actions de priorité a été fixé à 0,35 piastre, payable, sous déduction des impôts, à partir du 15 juin prochain, à raison de 0,3164 piastre au nominatif et 0,3034 piastre au porteur. La nomination de M. Ernest Outrey comme administrateur a été ratifiée et MM. P[ierre] Guesde [résid. sup. admis à la retraite en 1923, siège ensuite dans plusieurs stés avant d'être nommé en 1931 adm. de la Bq de l'Indochine sur le contingent de 6 représentants nommés par l'État] et A[ntoine] d'Ursel, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

#### FUSION DES SOCIETES DE MIMOT, KANTROY ET PREKCHLONG (*Les Annales coloniales*, 4 juin 1937)

Les conseils des sociétés de Mimot, Kantroy et Prekchlong ont décidé de proposer à leurs actionnaires la fusion des trois entreprises.

La Société de Mimot absorbera les deux autres et portera son capital de 24 millions de francs.

Il sera attribué 21 actions Mimot pour 20 Kantroy et 7 actions Mimot pour 5 Prekchlong.

Il sera créé 61.940 parts Mimot nouvelles, remises à raison de 5 pour 4 parts Kantroy, et de 8 pour 5 parts Prekchlong

---

#### Société indochinoise des plantations de Mimot (*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 juillet 1937)

Les assemblées générales extraordinaires, convoquées pour le 19 juillet 1937 à Saïgon, ont pu délibérer valablement et toutes les résolutions proposées ont été votées à l'unanimité. De ce fait, la fusion des trois sociétés de Mimot, Kantroy et Prekchlong deviendra définitive après que la dernière formalité aura été accomplie, formalité qui consiste en la vérification et l'acceptation des apports par une assemblée générale extraordinaire de la Société indochinoise des plantations de Mimot. Cette assemblée est d'ores et déjà convoquée pour le 9 août prochain, à Saïgon.

---

*Le Temps*, 7 décembre 1937 :

MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE\*. — Voici quelle a été la production de caoutchouc des sociétés de ce groupe pour le mois de novembre : Plantation de **Mimot** : 111.203 kg, soit un total de 534.524 kg les onze premiers mois de l'année

1937, contre 336.637 kg pour la même période de 1936 ; Plantation de [Kantroy](#) : 143.246 kg, soit un total de 776,656 kg pour les onze premiers mois contre 401.158 ; Plantation de [Chalang](#) : 42.092 kg, soit un total de 729.785 kg pour les onze premiers mois contre 128.007 ; Plantation du [Prek-Chlong](#) : 28.080 kg, soit un total de 138.937 kg contre 46.816 ; Plantation d'[Anthuan](#) : 13.611 kg, soit un total de 97.631 kg contre 95.190.

Au total, la production du groupe, pour les onze premiers mois de l'année, passe de 954.720 kg pour 1936 à 1.700.722 kg.

---

#### SAIGON

##### Un triste accident

(*La Libre Parole d'Indochine*, 11 février 1938, p. 1, col. 7)

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 février 1938)

Un jeune assistant de plantation, M. Bauchart, depuis trois mois en Indochine, avait quitté la plantation de Mimot (Cambodge) pour se rendre à Saïgon et recevoir son épouse qui arrivait vendredi par « l'Aramis ».

Conduisant la Chevrolet que lui avait prêtée son directeur, il était près d'arriver à son bot lorsqu'il se trouva brusquement en présence d'un cheval surgissant sur la route.

Coup de volant et la voiture quitte la route, rentre dans une haie et se couche sur la côté. M. Bauchart est mort.

Ses obsèques ont en lieu à Saïgon, jeudi.

Nos bien sincères condoléances à la pauvre veuve et à ses amis.

---

## PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

### Plantations réunies de Mimot

(*Le Journal des débats*, 23 septembre 1938)

Cette société provenant de la fusion des trois sociétés Mimot, Kantroy et Prekchlong, a clos son premier exercice social le 31 décembre 1937.

Les bénéfices sur ventes de caoutchouc se sont élevés à 15.041.184 francs et il s'y ajoute 488.444 francs d'intérêts, agios et divers et 1.222.441 francs de revenus et bénéfices sur ventes de portefeuille. Déduction faite des frais généraux, de 164.154 francs d'intérêts et agios et de 280.000 francs, indemnité aux actions de priorité, le solde bénéficiaire se monte à 15.878.721 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 29 courant d'amortir intégralement les frais de constitution, d'augmentation du capital et de fusion, s'élevant à 1.309.411 francs d'affecter 1.500.000 francs à une réserve pour éventualités diverses ; de répartir, comme prévu, un dividende de 12 % à toutes les actions, les parts se partageant 1.511.515 francs (soit 17 francs brut environ par titre).

La réserve légale reçoit 653.465 francs et il est reporté à nouveau 464.545 francs.

Dans son rapport, le conseil, après avoir examiné l'évolution du marché du caoutchouc depuis le début de 1937, exprime l'avis que la forte restriction de production décidée par le Comité de réglementation pour la fin de l'année en cours ne pourra manquer de conduire à un renversement dans la tendance des stocks, qui ont déjà commencé à diminuer. De ce fait, ajoute le conseil, les prix de la matière se sont nettement raffermis et nous pensons que la tendance restera haussière.

Les stocks actuels représentent environ cinq mois et demi de consommation, ce qui n'a rien d'exagéré. Par ailleurs, poursuit le rapport, les pourparlers en vue du renouvellement du plan de restriction ont pratiquement abouti et l'accord sera signé d'ici très peu de temps. Le nouveau plan prévoit des conditions très analogues à celles en vigueur et maintient la situation privilégiée de l'Indochine. « Nous pouvons donc, de ce fait, escompter que les exploitations de caoutchouc, et plus particulièrement les plantations indochinoises, travailleront jusqu'en 1945 dans des conditions de stabilité que ne connaîtront peut-être pas les autres industries ou les autres exploitations agricoles. »

---

Société indochinoise des plantations réunies de Mimot  
Assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 29 septembre 1938  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 octobre 1938)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 31 de vos statuts, nous vous avons réunis aujourd'hui, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous présenter notre rapport sur le onzième exercice social clos le 31 décembre 1937 et soumettre à votre approbation les comptes correspondant audit exercice.

Le marché du caoutchouc en 1937 [...]

Modifications apportées à la société pendant l'exercice

Au cours de l'exercice, des modifications profondes sont intervenues dans votre société.

Vous avez, en effet, lors de vos assemblées générales extraordinaires des 19 juillet et 9 août dernier, ratifié l'absorption de la Société des Plantations de Kantroy et de la Société des plantations d'hévéas du Prekchlong. Ces deux sociétés vous ont apporté l'ensemble de leur actif et de leur passif et, en particulier, toutes leurs plantations dont la plus grande partie se trouve, vous vous en souvenez, dans la région de Mimot où était déjà située votre propre plantation et l'ensemble de vos activités. De la sorte, votre domaine passe de 1.374 hectares plantés et entièrement greffés, en 1936, à 4.987 hectares, en 1937, dont 4.859 hectares entièrement greffés et 128 hectares en tout-venant. Sur ces superficies, 4.661 hectares sont en terres rouges et 326 hectares en terres grises.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages multiples résultant de ces fusions et qui vous ont été exposés au cours de vos assemblées générales extraordinaires. Les chiffres que nous venons de vous donner sont suffisamment éloquents et ceux que vous trouverez plus loin, afférents à la production de notre société durant le cours de l'exercice, achèveront certainement de vous convaincre, si le besoin devait s'en faire sentir.

Nous avons, d'autre part, en fin d'exercice, absorbé tout l'actif et le passif de la Société pour la fabrication du caoutchouc (S.O.F.A.C.), société que nous avons constituée en commun avec la Société Indochinoise des Plantations de Kantroy et la Société des plantations d'hévéas du Prekchlong, pour édifier et équiper une usine destinée à fabriquer le caoutchouc produit sur toutes les plantations de la région de Mimot. Cette société, dont nous détenions en portefeuille, depuis la fusion du 9 août 1937, près de 100 % du capital, a été définitivement dissoute par le rachat que nous avons opéré, en décembre dernier, des quelques dernières actions restantes et qui n'étaient pas encore en notre possession. De ce fait, 100 % du capital de la S.O.F.A.C.

étant détenus par nous comme seul actionnaire, cette société s'est trouvée *ipso facto* dissoute, son actif et son passif nous revenant intégralement.

Vous verrez d'ailleurs plus loin, au bilan, le reflet de toutes ces opérations.

#### État des plantations

Nous allons maintenant vous donner quelques explications sur l'état de vos différentes plantations.

#### Plantation de Mimot

La superficie plantée de cette plantation est, vous vous le rappelez, de 1.374 hectares, entièrement greffés et sis en terres rouges, L'entretien s'est poursuivi dans des conditions tout à fait normales durant le cours de l'exercice. Au 31 décembre, la totalité de la plantation était en exploitation et la quantité de caoutchouc produite, en 1937, a été de 782.143 kg, dont 670.790 kg de première qualité, soit 86 %, contre 434.640 kg, dont 377.710 kg de première qualité, soit 87 %, en 1936.

Cette production est très satisfaisante ; nous pensons qu'elle augmentera encore régulièrement et d'une façon très appréciable dans les années à venir.

#### Plantation de Kantroy

Cette plantation couvre une superficie de 1.679 hectares, dont la totalité était en exploitation au 31 décembre 1937. Cette plantation qui est adjacente à votre plantation de Mimot, est également entièrement sise en terres rouges et entièrement greffée.

L'entretien y est dans un état parfait ; les clones qui ont été employés à la greffe des arbres sont, à très peu de chose près, les mêmes que ceux de la plantation de Mimot et ils donnent très sensiblement les mêmes rendements intéressants.

La quantité de caoutchouc produite a été, en 1937, de 975.714 kg, dont 829.250 kg de première qualité, soit 85 % contre 486.210 kg, dont 416.244 kg de première qualité, soit 85 %, en 1936.

Ici aussi, nous comptons sur une forte augmentation de la production dans les prochaines années.

#### Plantation de Chalang

Cette plantation, qui est située à une dizaine de kilomètres environ de Mimot, couvre une superficie de 862 hectares entièrement greffés et sise en terres rouges dont, à la fin de l'année, 659 hectares étaient en exploitation, le reste de la superficie devant entrer en rendement d'ici environ un an.

L'entretien y est tout à fait à jour ; les clones qui ont été employés à la greffe des arbres sont, ici aussi, à peu près les mêmes que ceux de la plantation de Mimot.

La quantité de caoutchouc produite a été, en 1937, de 279.961 kg, dont 236 351 kg de première qualité, soit 85 %, contre 153.399 kg, dont 125.711 kg de première qualité, soit 82 %, en 1936.

Ces quantités s'augmenteront également très sensiblement dans les années à venir.

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 29 octobre 1938)

#### Plantation du Prekchlong

Cette plantation est sise à une vingtaine de kilomètres environ de Mimot, au delà de votre plantation de Chalang. Elle couvre une superficie de 770 hectares et est entièrement greffée ; son sol est uniquement composé de terres rouges. Sur cette superficie, 536 hectares étaient en saignée à la fin de l'année dernière; le reste entrera en exploitation d'ici un an environ.

L'entretien y est dans un état parfait : les clones employés sont les mêmes que ceux utilisés sur vos précédentes plantations et donnent à peu près les mêmes rendements.

La quantité de caoutchouc produite a été, en 1937, de 176.474 kg, dont 143.741 kg de première qualité, soit 81 %, contre 57.221 kg en 1936. dont 40.833 kg de première qualité, soit 71 %.

Nous escomptons ici une très forte augmentation de la production dans les prochaines années.

#### Plantation d'Anthuan

Cette plantation qui est la seule à ne pas se trouver dans la région de Mimot, est sise dans la province de Thudaumot, à une quarantaine de kilomètres de Saïgon. Elle est entièrement plantée en terres grises. C'est une très vieille exploitation, qui date d'avant-guerre, mais dont une partie a été rajeunie et plantée en greffés. La superficie totale couvre 327 hectares, dont 198 greffés et 129 en tout venant. Quant aux superficies en saignée, elles étaient, à la fin de l'année 1937, de 233 hectares ; il reste donc encore 94 hectares non encore exploités et qui entreront en rendement d'ici deux ans ; ces derniers hectares sont entièrement greffés.

L'entretien est dans un état parfait ; les clones, employés à la greffe des arbres, sont les mêmes que ceux de vos plantations de la région de Mimot et donnent à peu de chose près des rendements analogues, compte tenu des différences de qualité du sol.

La quantité de caoutchouc produite a été, en 1937, en 114.050 kg, dont 93.538 kg de première qualité, soit 82 %, contre 109.977 kg, dont 93.156 Kilos de première qualité, soit 85 % en 1936.

Au total, la production de caoutchouc de votre société en 1937 a été de 2.328.342 kg, contre une production cumulée de 1.241.447 kg pour 1936, pour l'ensemble des domaines appartenant à cette époque à la Société indochinoise des plantations de Mimot, à la Société indochinoise des plantations de Kantroy et à la Société des plantations d'hévéas du Prekchlong. Sur ces quantités, 1.973.670 kg ont été des feuilles de première qualité, soit 85 %, contre 1.053.054 kg, soit 85 % également, en 1936. La proportion de feuilles de première qualité est tout particulièrement satisfaisante, surtout si l'on tient compte du fait que nos plantations sont composées d'arbres greffés et très jeunes. Quant au caoutchouc que nous fabriquons, il est de toute première qualité et très apprécié par nos acheteurs ; d'ailleurs, depuis déjà un certain temps, quelques-uns des types que nous produisons font prime sur le marché.

Les résultats que nous ont donnés nos greffés sur toutes nos plantations, qu'elles soient en terres rouges ou qu'elles soient en terres grises, confirment jusqu'à présent entièrement les espoirs que nous avons fondés sur ces plans ; nous obtenons très sensiblement les mêmes résultats que les arbres greffés similaires dans leur pays d'origine : Malaisie ou Indes néerlandaises.

Enfin, la situation sanitaire de notre main-d'œuvre sur l'ensemble de nos domaines est très satisfaisante.

#### Examen du bilan

Le bilan, que nous vous présentons cette année, comporte des modifications profondes par rapport à celui de l'année dernière. Il porte, en effet, les traces de la fusion de votre société avec la Société indochinoise des plantations de Kantroy et la Société des plantations d'hévéas du Prekchlong, ainsi que celles résultant de l'absorption de l'actif et du passif de la Société pour la fabrication du caoutchouc.

En outre, cette année, votre bilan, conformément aux décisions de vos assemblées générales extraordinaires des 19 juillet et 9 août, est comptabilisé en francs. Pour faciliter la comparaison entre le bilan de l'année dernière et celui de cette année, nous transformerons purement et simplement en francs les chiffres du bilan au 31 décembre

1936, en multipliant les piastres par le chiffre 10, qui est le rapport officiel entre la piastre indochinoise et le franc.

Nous allons ainsi passer en revue les différents postes du bilan que nous vous présentons et vous donner, à leur sujet, toutes les explications désirables. [...]

#### Questions à l'ordre du jour

Durant le cours de l'exercice, par suite, précisément des absorptions qui ont eu lieu, nous avons été amenés à procéder à d'assez larges remaniements dans votre conseil d'administration. C'est ainsi que MM. R. Gaston-Dreyfus, Ernest Outrey, M. le comte François d'Ursel, M. Joseph Vannier, nous ayant donné leur démission, nous avons été au regret de nous séparer de ces collègues qui nous ont toujours rendu, au cours de la vie de votre société, des services, éminents, services que nous nous plaignons ici à reconnaître. Nous vous demandons de vouloir bien leur accorder *quitus* de leur gestion. En vertu des stipulations de l'article 20 de vos statuts, nous avons appelé à siéger parmi nous MM. Robert Gérard <sup>8</sup>, Jean Laurent [Banque de l'Indochine], Jean Rheims <sup>9</sup> et M. le colonel Louis Rondeleux <sup>10</sup>. Nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces nominations qui ont été faites à titre provisoire par votre conseil.

D'autre part, en vertu des stipulations du même article 20, les mandats de MM. [Henry] Dewez et [Gaston] Fourn étant arrivés à expiration, vous aurez à procéder au renouvellement de ces mandats. MM. Dewez et Fourn sont rééligibles, mais seul M. Dewez se représente à vos suffrages, M. Fourn ayant cru devoir nous retirer pour le moment son concours ; nous n'avons pu que nous incliner à regret devant la décision de M. Fourn. Pour remplacer ce dernier, nous avons appelé à siéger parmi nous, à nouveau, M. François d'Ursel ; cette nomination a été faite à titre provisoire, et nous vous demandons de bien vouloir la ratifier ; dans ce cas, le mandat de M. François d'Ursel expirera en même temps que celui de M. Dewez, c'est-à-dire en 1944.

Nous vous demanderons, en outre, de procéder, suivant la loi, à la désignation des commissaires chargés de vérifier les comptes de l'exercice en cours. Nous proposons à votre approbation les commissaires sortants, agréés par les pouvoirs publics ; M. Durand Saint-Ange, expert-comptable à Paris, et M. Alfred Jeambille, à Saïgon

Nous vous demandons; enfin, en application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, de ratifier en tant que besoin les opérations que vos administrateurs auraient été amenés à traiter avec la société au cours de l'exercice sous revue et d'autoriser celles

---

<sup>8</sup> Robert Gérard (1899-1998) : polytechnicien, ingénieur des mines, administrateur de sociétés, ancien administrateur des Plantations de Kantroy. Président de Sidi-Bou-Aouane (1945). Voir [encadré](#).

<sup>9</sup> Jean Jules Rheims : né le 2 avril 1902 à Paris 8<sup>e</sup>. Fils de Jules Rheims (2 février 1863 à Paris-2 août 1927, à Lugrin, Haute-Savoie), banquier, et d'Hélène Getting. À son tour banquier, 10, rue Chauchat, Paris. Il épouse en 1930 Lina Louis-Dreyfus, fille de Louis Louis-Dreyfus (1867-1940), négociant en grains, armateur, député de la Lozère (1905-1910), puis des Alpes-Maritimes (1930-1936). D'où deux fils : François (1932) et Philippe (1934), commissaire-priseur, expert en œuvres d'art. En 1931, Jean Rheims devient administrateur de la Société nouvelle de la Banque Adam (absorbée en 1937 par la BNCI) et en 1937 des Plantations réunies du Mimot (après absorption de Kantroy). En outre, administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes (ces trois affaires contrôlées par les Messageries fluviales de Cochinchine). Champion de bobsleigh, il refuse, avec son équipier Philippe de Rothschild, de participer aux Jeux olympiques de Berlin (*L'Univers israélite*, 24 janvier 1936). Placé sous l'administration provisoire du sieur Gajac dans le cadre de l'aryanisation (*JORF*, 13 mai 1941). Rallie la France libre à Londres en décembre 1942. Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé le 1<sup>er</sup> juillet 1983 à Paris XVI<sup>e</sup>.

<sup>10</sup> Louis Rondeleux (1867-1962) : polytechnicien, officier d'artillerie, chevalier (1910), puis officier (1919) de la Légion d'honneur. Précédemment administrateur des Hévéas de Chalang et Preck-Chlong et de la Société de fabrication du caoutchouc.

Frère de Marguerite Rondeleux, mariée à André Damour, des Forges de Bayard et Saint-Dizier, administrateur de la Marocaine Métallurgique, de la Métallurgique et Minière franco-marocaine et de la Minière du Djebel-Lorbeux (Tunisie).

Père de Geneviève Rondeleux, mariée à Roger Chaperon, ingénieur E.C.P., administrateur de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens (suite du Bône-Guelma dont son père avait été administrateur).

qu'ils pourront avoir à traiter pendant l'exercice en cours, toutes ces opérations étant d'ordre courant.

Les différentes propositions qui précèdent font l'objet des résolutions que nous soumettons à votre approbation après que vous aurez entendu la lecture des rapports de MM. les commissaires aux comptes

#### BILAN AU 21 DÉCEMBRE 1937

Total 100.413.953 01  
[...]

---

Indochinoise des Plantations réunies de Mimot  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juin 1939)

L'assemblée tenue à Saïgon le 26 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1938. Elle a voté le dividende annoncé de 17 fr. brut par action et de 34 fr. 22 brut par part, payable à dater du 30 mai.

---

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge  
Liste des électeurs  
(*Bulletin administratif du Cambodge*, septembre 1939)

#### CIRCONSCRIPTION DE KOMPONG-CHAM A. — Section de Kompong-Cham (p. 1588-1590)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Capitant (Pierre)	40	Assistant de plantation	Mimot
Constentien (Robert-Marcel)	43	Assistant de plantation	Mimot
Crance (Robert)	31	Électricien	Mimot
Desfrançois (Pierre)	36	Comptable plantation	Mimot
Elmiger	45	Dir. plantation	Mimot
Hilaire	—	Planteur	Mimot
Molais (François)	53	Médecin de plantation	Mimot
Vermeulen (Victor)	37	Assistant de plantation	Mimot
Tieilliu (Auguste)	35	Assistant de plantation	Mimot
Ursel (Antoine d')	43	Planteur	Mimot

#### PLANTATIONS DE MIMOT (*Le Temps*, 26 avril 1940)

L'exercice 1939 a laissé un bénéfice net de 27.871.667 francs, contre 21.480.888 francs pour 1938. Le dividende sera porté de 17 francs à 24 francs pour les actions, et de 34 fr. 22 à 49 fr. 861 pour les parts.

---

François PIÉTRI, président

Éphémère successeur du colonel Fernand Bernard à la présidence des  
Messageries fluviales de Cochinchine. Voir [encadré](#).

*Annuaire Desfossés, 1940, 1861 :*

Mimot :

Conseil : MM. François Piétri, président ; Ed. de Laboulaye, v.-président. ; G. Rueff,  
adm. dél. ; F. Bernard, pdt hon. ; L. Deschars, H. Dewez, R. Gérard, P. Guesde, J.  
Laurent, J. Rheims, L. Rondeleux, F. d'Ursel.

Commissaires : MM. A. Jeambille, Durand Saint-Ange.

---

Saigon

Visites et réceptions du général Catroux, gouverneur général de l'Indochine  
(*L'Écho annamite*, 15 mai 1940)

Le général Catroux a reçu, dans la journée : M. d'Ursel, directeur des Plantations de  
Mimot\*.

---

LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE [DECOUX](#),  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,  
EN TOURNÉE D'INSPECTION AU CAMBODGE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1941)

.....  
La plantation de Mimot, où il a été reçu par le directeur, M. Elmiger, appartient à la  
Société indochinoise des plantations réunies de Mimot. Celle-ci possède une superficie  
totale de près de 5.500 hectares, dont 5.000 environ sont en rapport, et fournit du  
travail à quelque 3.000 ouvriers. L'Amiral Decoux a parcouru à Mimot une partie des  
peuplements forestiers et visité les diverses installations de la direction, notamment  
l'usine centrale de crêpe, et les œuvres sociales créées par la société ou en cours de  
réalisation.

.....

---

JEAN RHEIMS, ADMINISTRATEUR ARYANISÉ

Administrateurs provisoires  
(*Journal officiel de la République française*, 13 mai 1941)

Le ministre secrétaire d'État à l'économie nationale et aux finances [[Yves Bouthillier](#)],

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant les nominations d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants ;

Vu le décret du 16 janvier 1941,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les entreprises suivantes, dont les dirigeants sont placés dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions sont pourvues des administrateurs provisoires figurant sur la liste ci-dessous :

.....

Rheims (Jean), 10, rue Chauchat, à Paris. — M. Gajac, 1, rue Colonel-Driant, à Paris.

.....

Art. 2. — Les pouvoirs de l'administrateur provisoire s'étendent à la partie de l'entreprise exploitée en zone occupée.

Fait à Paris, le 6 mai 1941.

Pour le ministre :

le conseiller d'État secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DERROY.

---

Ralliement en décembre 1942 à la [France libre](#) à Londres

---

Naissances, mariages, décès...

(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 16 octobre 1941)

Prochains mariages.

CAMBODGE

M. Auguste TELLIN, assistant de plantation à Mimot, avec M<sup>lle</sup> Christiane LE RUMEUR.

---

Informations financières

PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

(*Le Journal des débats*, 6 octobre 1942)

Le compte de profits et pertes de l'exercice écoulé fait état d'un bénéfice de 42 millions de francs environ contre 27 millions en 1940, compte tenu d'une provision de 2 millions pour renouvellement du matériel et après de substantiels amortissements.

Le conseil proposerait à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra dans le courant du mois de novembre, la répartition d'un dividende de 35 francs par action contre 24 précédemment.

Rappelons qu'un acompte de 15 francs a été versé en février dernier, à valoir sur la répartition totale de 1941.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

(*Le Journal*, 28 décembre 1942)

Le dividende de 35 francs brut par action et de 88 fr. 7.854 par part est payable depuis aujourd'hui, sous déduction des acomptes déjà versés en février dernier, à raison de 14 fr. 95 net par action au porteur, de 14 fr. 974 par action nominative, de 49 fr. 4.054 par part au porteur et de 49 fr. 9.969 par part nominative.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT  
Société anonyme fondée en 1927  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : La plantation et la culture du caoutchouc, du café, du thé. L'exploitation, soit par elle-même, soit indirectement, de toutes fabriques ou établissements servant à la préparation du caoutchouc ainsi qu'à celle de tous autres articles ou produits.

Siège social : Saïgon, 5, quai Le-Myre-de-Vilers.

Bureau à Paris : 7, rue Quentin-Bauchart.

Capital social : 81.400.000 fr., divisé en 814.000 actions de 100 fr.

A l'origine, 1.600.000 \$ en 160.000 de 10 \$.

Porté en 1936 à 2.400.000 \$ par émission au pair de 80.000 actions de 10 \$.

Transformé en juil. 1937 à 24.000.000 fr. en 240.000 actions de 100 fr.

En août 1937 à 81.400.000 fr. par création de 574.000 fr. actions d'apports de 100 fr. dont 315.000 remises à la Société indochinoise des plantations de Kantroy et 259.000 à la Société des plantations d'hévéas de Prekchlong.

Parts de fondateur : 87.340 titres, dont 25.400 créées à l'origine.

Conseil d'administration : MM. E. de LABOULAYE [Banque de l'Indoch.], président ; L[éon] DESCHARS, H. DEWEZ, G. FOURN, R[obert] GÉRARD [Générale des eaux], P. GUESDE, J[ean] LAURENT [Banque de l'Indoch.], J[ean] RHEIMS, F[rançois] d'URSEL, S[ébastien] FOY <sup>11</sup>, R[obert] THION de la CHAUME [SIPH], Messageries fluviales de Cochinchine, administrateurs.

Année sociale : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin septembre — 1 voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt non cumulatif aux actions, 10 % au conseil ; sur le solde 75 % aux actions, 25 % aux parts.

Inscription à la cote ; Actions : marché en banque au comptant et à terme ; parts : marché en banque au comptant.

Exercices	Caoutchouc (tonnes)
1937	2.325
1938	2.980
1939	3.664

---

<sup>11</sup> Sébastien Foy (1900-1967) : descendant du général Foy (noblesse d'Empire). Petit-fils par sa mère de Théodore Porgès, banquier. Neveu d'Edmond Porgès, banquier, administrateur de Cuivre et pyrites, et de Robert Porgès, administrateur de la Société d'études du Nord. Marié en octobre 1939 à l'actrice Elvire Popesco. Propriétaire-éleveur de chevaux. Conseiller général de Bayeux (Calvados)(1929). Administrateur de l'Union financière franco-indochinoise (1927-1929), l'Omnium franco-anglais (juillet 1938), des Messageries fluviales de Cochinchine (ca 1940), de la Manufacture indochinoise de cigarettes, de la Financière d'Exploitations industrielles (Goudchaux), des Plantations de Kratié, des Plantations réunies de l'Ouest-Africain et des Hauts plateaux indochinois.

1940	4.249
1941	—

Exercices	B é n é f i c e net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par act. ord.	par part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1937	15.879	11.280	12	17,306	255	142
1938	21.481	16.827	17	34,22	271	140
1939	27.872	23.891	24	49,861	369	204
1940	—	—	24	—	—	—
1941	—	—	35	—	—	—

Administrateurs provisoires  
(*Journal officiel de la République française*, 4 mai 1943)

Par arrêté du 23 février 1943, ont pris fin, à compter des dates ci-après, les fonctions des administrateurs provisoires des entreprises ci-dessous désignées :

.....

M. Gajac, 1, rue du Colonel-Driant, à Paris, pour les entreprises :

Rheims et Cie, 10, rue Chauchat, à Paris. — 9 septembre 1942.

Hermann et fils, 48, rue de Provence, à Paris. — 9 septembre 1942.

fonctions des administrateurs provisoires des entreprises ci-dessous désignées :

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT  
(*Le Journal*, 20 septembre 1943)

Le conseil vient d'être informé que l'assemblée ordinaire avait délibéré valablement, le 16 juillet, sur les comptes de l'exercice 1942 et qu'elle avait voté un dividende de 22 francs par action et de 46 fr. 725 par part.

Le compte de résultats fait état de 34.813.922 francs de bénéfices sur ventes et de rentrées diverses, après dotation des amortissements. Compte tenu des frais généraux, d'une affectation de 3.363.184 francs au fonds de replantation et d'une provision de 5.230.704 francs pour l'impôt sur les bénéfices agricoles, le bénéfice net s'établit à 25.090.296 francs.

*Annuaire Desfossés*, 1945, 1893 :

Mimot :

Conseil : MM. Ed. de Laboulaye, président. ; L. Deschars, H. Dewez, R. Gérard, P. Guesde, J. Laurent, J. Rheims, F. d'Ursel, gouverneur Fourn, R. Thion de la Chaume, S. Foy, Messageries fluviales de Cochinchine.

Commissaires : MM. A. Jeambille, Orio.

N.B. : outre Jean Rheims, MM. Fernand Bernard et Gaston Rueff ont fait les frais de l'aryanisation.

---

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT  
(BALO, 3 mars 1947)

.....  
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Première insertion

Augmentation de capital. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 11 février 1947 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 3.045.000 \$ et de le porter à 11.185.000 piastres par l'émission au pair de 304.500 actions nouvelles de 10 piastres chacune dont la souscription, à titre irréductible, est réservée aux porteurs des 87.000 parts bénéficiaires, à raison de sept actions nouvelles pour deux parts. Il est fait observer que 340 parts qui sont la propriété de la société, seront purement et simplement annulées.

Ces actions seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1946 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

Les actions souscrites devront être libérées entièrement à la souscription. Il a été demandé, à la chambre des courtiers en valeurs mobilières, de maintenir la cotation des parts jusqu'à la veille de la clôture de la souscription.

L'exercice du droit de souscription sera constaté par le dépôt des titres représentatifs des parts bénéficiaires coupon n° 12 attaché.

Les souscriptions seront reçues du 14 mars 1947 au 15 avril 1947 inclus, à savoir :

À Paris :

à l'Union métropolitaine et coloniale <sup>12</sup>, 5, rue Louis-le-Grand ;

à la Banque de l'Indochine, 96, boulevard Haussmann.

À Bordeaux :

à la Banque de l'Indochine, 11, cours de Verdun ;

À Marseille :

à la Banque de l'Indochine, 57, rue Sylvabelle ;

À Saïgon :

au siège social de la société, 5, quai Le Myre-de-Vilers.

Les fonds provenant de la souscription seront ensuite déposés chez M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon.

.....  
Le président du conseil d'administration,  
Édouard de LABOULAYE,  
demeurant à Paris, 85, avenue Henri-Martin,  
et faisant élection de domicile au bureau de correspondance de la société  
Siderco, 7, rue Quentin-Bauchart, à Paris.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 2206 :

Mimot :

Conseil : MM. Ed. de Laboulaye, président. ; G. Rueff, v.-pdt ; H. Dewez, R. Gérard, P. Guesde, J. Laurent, J. Rheims, F. d'Ursel, R. Thion de la Chaume, L. Deschars, G. Fourn, Messageries fluviales de Cochinchine.

---

<sup>12</sup> Suite de la Banque française commerciale et financière, présidée par Henry Dewez (ci-dessus). Voir [encadré](#).

Commissaires : MM. Orio, Conan.

1950 : capital porté de 16.777.600 à 83 millions 887.500 piastres  
par élévation du nominal à 50 piastres



Coll. Peter Seidel

Société indochinoise  
des

PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

Société anonyme au capital : 83.887.500 piastres indochinoises  
divisé en 335.550 actions de 250 piastres. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 22 juillet 1950

Siège social : 5, quai Le-Myre-de-Vilers, SAIGON  
R.C. Saïgon 202

ACTION DE 250 PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur : Édouard de Laboulaye

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?

Imprimerie des papiers de valeurs. — (Bernard frères, Paris)

AEC 1951-1148 — Société indochinoise des plantations réunies de Mimot, 5, quai Le-Myre-de-Vilers, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Correspondant : « SIDERCO », 7, rue Quentin-Bauchart, Paris (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., 1927, au capital de 83.887.500 piastres en act. de 250 piastres.

Dividendes. — 1947 : 4 p. ; 1948 : 5 p.

Objet. — Culture des arbres à caoutchouc, du café et du thé. Plantation de 5.2411 ha. — Production : 1949 : 3.183 tonnes.

Conseil. — MM. Édouard de Laboulaye [1883-1955][*secr. gén. Bq IC*], présid., Gaston Rueff [Messageries fluviales de Cochinchine], vice-présid. ; Pierre Guesde [Bq Indoch.], Léon Deschars, Henry Dewez [de France-Estrellas (Union métropolitaine et d'outre-mer)], G[aston] Fourn, Sébastien Foy [Messageries fluviales de Cochinchine], R[obert] Gérard [Générale des eaux], Jean Laurent [Bq Indoch.], J[ean] Rheims [banquier] [marié à Lina Louis-Dreyfus], comte François d'Ursel, Robert Thion de la Chaume [SIPH].

---

Société indochinoise des Plantations Réunies de Mimot  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1951)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 25 juin, a décidé le transfert du siège social au lieu de l'exploitation à Mimot (Cambodge).

---

Société indochinoise des Plantations Réunies de Mimot  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1952)

L'assemblée ordinaire du 19 août a approuvé les comptes de l'exercice 1951. Bénéfice net : 14.355.056 piastres. Dividende : 31.25 piastres, déjà réparti sous forme d'acompte.

L'assemblée extraordinaire du même jour a approuvé la répartition du portefeuille de la société.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1823 :

Mimot :

Conseil : MM. Ed. de Laboulaye, président. ; G. Rueff, v.-pdt ; H. Dewez, R. Gérard, P. Guesde, J. Rheims, F. d'Ursel, R. Thion de la Chaume, L. Deschars, L. Karcher.

Commissaires : MM. Orio, Walter.

---

Société indochinoise des plantations réunies de Mimot  
[Desfossés 1956/1814]

Siège social : Mimot (Cambodge). Bureau à Paris, 7, rue Quentin-Bauchart.

Rueff (Gaston) [Fils de Jules Rueff et Florence Gubbay. Marié en 1935 avec Djénie Rohozinski, remarié en 1942 avec Mlle Ceurvorst], 955 (pdt CARIC), 1247 (pdg Le conducteur électr. blindé incombustible), 1727 (pdt Messageries fluviales de Cochinchine), 1814 (pdt Plant. réunies Mimot), 1815 (Kratie), 1842 (pdt Manuf. indoch. cigarettes).

Dewez (Henry)[1889-1964], 193 (Métropolitaine de financ. et de banque), 204 (Crédit alg.), 664 (v.-pdt SLN), 751 (pdt Estrellas mining), 870 (HF Chiers), 1727 (Messageries fluviales de Cochinchine), 1813 (SIPH), 1814 (v.-pdt Plant. réunies de Mimot).

Deschars (Léon)[1881-1955][Fils d'Alfred, banquier (Gay, Rostand, Deschars). Frère cadet d'Edmond (Air liquide). Ép. Suzanne Allard. Dont Simone (Mme Paul Coirre) et Roger. Anc. adm. Société minière et industrielle de Slovénie et Union diamantifère (Brésil)(1928), filiales de la Cie de mines et minerais, des

Plantations de Kantroy...], 670 (Graphites de la Sahanavo), 828 (Forges de Clairvaux), 1756 (Cie de la Mamora), 1808 (Kompong-Thom), 1814 (Indoch. de plant. réunies de Mimot), 1852 (BDO).

Gérard (Robert)(1899-1998)(X-mines)[fils d'Alphonse, pdt St-Gobain et Générale des eaux, etc.], 568 (Ass. minière), 641 ( Sidi Bou Aouane), 914 (Air liquide), 1355 (pdt Générale eaux 1946-1972), 1613 (SAHIDE), 1789 (Cie soudanaise), 1814 (Plant. réunies de Mimot), 1844 (Plantations indoch. de thé), 1863/1 (Plantations de Djember à Java), 2073 (Approv. transp. et crédit).

Rheims (Jean)[1902-1983][fils de Jules Rheims, banquier, et d'Hélène Getting. Marié en 1931 à Lina Louis-Dreyfus. Adm. S.N. Bq Adam (1931-1937)], 1814 (Mimot), 1842 (Manuf. indoch. de cigarettes).

Ursel (François d'), 1814 (Mimot).

Thion de la Chaume (Robert)[1906-1967][fils de René (1877-1940), anc. pdt Bq de l'Indoch.][dir. (1934), puis adm. (1942) SIPH], 313 (pdg Financière du Congo frs), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1784 (pdt PROA), 1792 (Caout. Donai), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1807 (adm.-dir. Hts plateaux indoch.), 1808 (adm.-dir. Caout. de Kompong-Thom), 1813 (adm.-dir. SIPH), 1814 (Mimot).

Karcher (Léon)(1885-1957), 955 (adm.-dir. CARIC), 1247 (Conducteur électr. blindé incombustible), 1727 (adm.-dir. Messageries fluviales de Cochinchine), 1814 (Plant. réunies Mimot), 1842 (Manuf. indoch. cigarettes).

Hannotin (Marc)[x /oxo]([1909-1989). Fils d'Edmond. Ép. Françoise Heurteau, fille de Charles-Émile (Peñarroya)], 113 (Bq Indoch), 156 (Caisse gale prêts fonc. + indus.), 226 (Santa-Fé), 246 (Foncière Manitoaba), 249 (Créd. fonc. Brésil), 296 (COGISA), 469 (CGTA), 1736 (Haut et Bas-Congo), 1814 (Mimot), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2178 (Cenpa).

Messageries fluviales de Cochinchine

Cochet (P.), 1814 (secr. Mimot).

Bezard (R.), 1324 (comm. cptes SIPEA), 1742 (comm. cptes Sté comm. frse de l'IC), 1746 (comm. cptes Optorg), 1794 (comm. cptes suppl. Forêts et sc. Biênhoà), 1814 (comm. cptes Plant. réunies de Mimot), 1818 (comm. cptes Hévéas Xuân-Lôc), 1834 (comm. cptes Rizeries d'Extr.-Or.), 1845 (comm. cptes Agric. d'Annam).

Orio (Ed.), 296 (comm. cptes COGISA), 1324 (comm. cptes suppl. SIPEA), 1726 (comm. cptes CCNEO), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1812 (comm. cptes Hévéas Tayninh), 1814 (comm. cptes suppl. Plant. réunies de Mimot), 1843 (comm. cptes Catecka).

CAPITAL SOCIAL : 67.110.000 piastres, divisé en 335.550 actions de 200 piastres. À l'origine, 1.600.000 piastres, porté à 2.400.000 piastres en 1936 (et représenté alors par 240.000 actions de 10 piastres dont 160.000 ordinaires et 80.000 de priorité) ; transformé par décisions d'assemblées des 19 juillet et 9 août 1937, en un capital de 24 millions de fr., représenté par 240.000 actions de 100 fr. chacune, sans désignation de catégorie, les porteurs d'actions privilégiées ayant renoncé à leur privilège, moyennant le versement forfaitaire de 8 fr. 50 brut, soit 3 fr. 164 net, par action privilégiée détenue. Par décisions des mêmes assemblées, le capital a été porté à 91.400.000 fr., par création de 574.000 actions nouvelles de 100 fr., attribuées aux deux sociétés absorbées, Kantroy et Prek-Chlong en rémunération de leur apport-fusion (315.000 à Kantroy, 259.000 à Prek-Chlong). Une assemblée extraordinaire en date du 11 octobre 1946 a décidé la conversion du capital en piastres indochinoises sur la base de 10 fr. pour une piastre, soit 8.140.060 piastres divisé en 814.000 actions de 10 piastres. Le capital a été porté en 1947 à 11.185.000 piastres par l'émission au pair de 304.500 actions de 10 piastres réservées aux porteurs de parts en annulation desdites parts à raison de 7 actions pour 2 parts. Porté en 1949 à 16.777.600 piastres par création de 559.250 actions nouvelles réparties gratuitement (1 pour 2), puis en 1950 à 83 millions 887.500 piastres par élévation du nominal à 50 piastres. Titres regroupés à partir du 8 janvier 1951. Réduit en 1952 à 67.110.00 piastres par abaissement du nominal de 250 à 200 piastres pour permettre la distribution aux actionnaires de 1 action Union Métropolitaine et d'Outre-Mer pour 1 action Mimot de 250 piastres.

BÉNÉFICIAIRES : 87.340 parts, dont 25.400 d'origine et 61.940 créées pour attribution, en rémunération de leurs apports, aux sociétés Kantroy et Prek-Chlong (32.500 à la première, 29.440 à la seconde). En accord avec l'assemblée du Groupement des Propriétaires de parts, ces titres peuvent être convertis en obligations à revenu fixe ou variable, rachetées ou, deux ans après la création, convertis en actions. En 1947, les parts ont été converties en actions sur la base de 7 actions nouvelles pour 2 parts. Les 340 parts appartenant à la société ont été annulées purement et simplement.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1947	4.983	4.963

1948	11.494	6.663
1949	12.638	11.156
1950	22.950	14.176
1951	14.355	11.262
1952	2.362	1.678
1953	15.317	4.698
1954	26.432	31.269

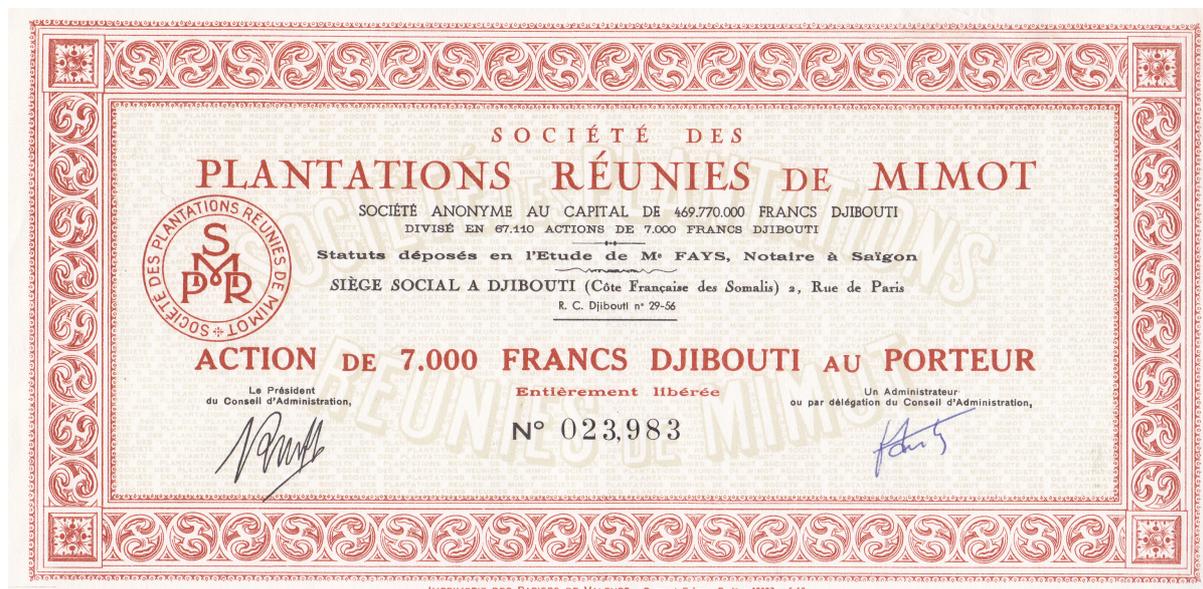
1956 (septembre) : transfert du siège à Djibouti  
Conversion du capital en fr. CFA  
Changement de raison sociale  
(suppression de la mention « indochinoise »)



Coll. Olivier Galand

SIÈGE SOCIAL TRANSFÉRÉ À DJIBOUTI  
(Côte française des Somalis), 2, rue de Paris  
R.C. Djibouti n° 29-56 Capital social transformé  
en 409.706.550 fr. C.F.A. divisé en 335.550  
actions de 1.221 fr. C.F.A. chacune, entièrement  
libérées. NOUVELLE RAISON SOCIALE : SOCIÉTÉ DES  
PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT suivant décisions  
prise par l'assemblée générale extraordinaire du  
21 septembre 1956

1959 : capital porté à 469.770.000 fr. Djibouti  
en actions de 7.000 fr.



Coll. Olivier Galand

Société des

PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT

Société anonyme au capital de 469.770.000 francs Djibouti  
divisé en 67.110 actions de 7.000 francs Djibouti

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Fays, notaire à Saïgon  
Siège social à Djibouti (Côte française des Somalis), 2, rue de Paris  
R.C. Djibouti n° 29-56

ACTION DE 7.000 FRANCS DJIBOUTI AU PORTEUR  
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : ?

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?  
Imprimerie des papiers de valeurs. — Bernard frères, Paris — 10097 — 5-59

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1959)

Mimot

Situé au Cambodge le domaine de cette société comprend les plantations de Mimot (1.990 ha. dont 1.885 en saignée), de Kantroy (1.976 ha. dont 1.675 en saignée), de Chalang (1.119 hectares dont 822 en saignée), de Prekchlong (773 ha. en saignée), représentant la totalité des superficies plantées dans la province de Kompong-Tiam et la plantation d'Anthun, dans la province de Thudaumot.

Sur le plan industriel, Mimot dispose d'une usine ultramoderne qui lui permet de travailler le caoutchouc sous toutes ses formes. Sa capacité de production est de l'ordre de 36 tonnes par jour. Elle couvre une superficie de 1.600 mètres carrés. Son installation de fabrication de latex centrifugé est parmi les plus modernes du monde et lui permet de produire le Mimotex.

#### PRODUCTION (en tonnes)

Ex.	Caoutchouc	Mimotex
1955	6.729	2.634
1956	6.573	2.984
1957	7.048	2.829
1958	7.820	(2)
1959 (1)	1.304	(2)

(1) Premier trimestre.

(2) Non publié.

Le capital de la société était de 67.118.000 piastres indochinoises devenues riel en 1955 par suite de l'autonomie acquise par le Cambodge où se trouvait le siège social. Il s'élève désormais à 469.706.500 francs de Djibouti, la compagnie ayant décidé fin 1956 de transférer son siège social à Djibouti.

Les comptes d'exploitation depuis 1956 sont établis en francs Djibouti. Le bénéfice net de 1958 s'est élevé à 97.743.591 francs C.F.S. contre 129 millions 573.238 et permet de maintenir pour la troisième fois le dividende à 510 francs métropolitains net.

WW 1979 :

DEWEZ (Guy), administrateur de sociétés. Né le 2 juin 1915 à Londres (Grande-Bretagne). Fils d'Henry Dewez, banquier, et de Mme, née Suzanne Schimpff. Div. de Mme, née Colette Baudouin [fille de Paul Baudouin, directeur de la Banque de l'Indochine](1 enf. : Patrick). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris. Dipl. : diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : banquier (1938-1967)[ancien administrateur du Conducteur électrique blindé incombustible et de la Cotonaf (Centrafrique)], directeur de Sofibanque-Hoskier (1953), [administrateur](#) de la Société d'investissements métropolitains et d'outre-mer (Simer)(depuis 1961), [des Plantations réunies de Mimot \(depuis 1964\)](#), des Laminoirs à froid de Thionville (depuis 1968). Sport : voile. Membre de l'Automobile-Club de France, du Yacht-Club de France et du Royal Thames Yacht-Club. Adr. : prof., 156, bd Haussmann, 75008 Paris ; privée, 4, rue Clément-Marot, 75008 PARIS.

*Europe-France-Outremer*, octobre 1968 :

— Plantations réunies de Mimot (ORCIM <sup>13</sup>) : 8.868 ha dont 7.000 en production (1967).

<sup>13</sup> ORCIM : Sté de représentations commerciales et d'investissements immobiliers, filiale à 99,34 % de la SIMER (ex-Messageries fluviales de Cochinchine)(A.L.).

7.820 tonnes de caoutchouc en 1957 (1.506 kg/ha) > 12.885 tonnes en 1967 (1.813 kg/ha).

Usinage latex centrifugé et caoutchouc sec.  
4.700 salariés (13.000 avec les familles).

1970 : 2,5 t. de caoutchouc sec/hectare : record mondial.



Coll. Olivier Galand

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE BONS DE DROIT A INDEMNISATION

PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT  
12, rue Auber, 75009 PARIS

BON DE DROIT A INDEMNISATION

(SANS VALEUR NOMINALE)

Ce bon représente un droit à 15 fois la 67.110<sup>e</sup> partie des sommes nettes de tous frais de recouvrement ou autres à provenir des indemnités éventuelles que la SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT pourrait recevoir au titre de la spoliation de ses biens au Cambodge.

Un Administrateur

Un Administrateur

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BONS DE DROIT A INDEMNISATION  
« PLANTATIONS RÉUNIES DE MIMOT »

1. — Il est formé une Association qui existera entre tous les propriétaires de bons de droit à indemnisation « PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT ».

2. — Les titres représentatifs de ces bons, sans valeur nominale et libellés au porteur, sont remis à chaque actionnaire ancien de la SOCIETE DES PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT. Ils représentent, ainsi que mention en est faite sur le titre, autant de droits à la 67.110- partie des sommes nettes de tous frais de recouvrement ou autres à provenir des indemnités éventuelles que la SOCIETE DES PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT pourrait recevoir au titre de la spoliation de ses biens au Cambodge que l'ancien actionnaire possédait d'actions.

3. — L'Association a pour objet de mettre en commun, réunir et centraliser, dans l'intérêt des propriétaires des-dits bons, l'exercice des droits et actions pouvant être rattachés aux titres.

4. — Cette Association prend la dénomination « Association des propriétaires des bons de droit à indemnisation - PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT ».

5. — La siège de l'Association est établi à Paris 75009, 12, rue Auber. Il peut être transféré en tout endroit du territoire français par décision du Comité de l'Association ci-après désigné, à charge par celui-ci de publier l'emplacement du nouveau siège dans un Journal d'Annonces Légales du lieu de l'ancien et du nouveau siège.

6. - L'Association existera de plein droit et sans formalité à partir du jour de la clôture définitive de la liquidation de la SOCIETE DES PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT, et de convention expresse ne prendra fin qu'avec l'extinction définitive des droits des propriétaires desdits bons.

7. — La propriété d'un bon emporte de plein droit et obligatoirement l'adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale des propriétaires de bons.

Les droits et actions attachés aux bons suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Les bons de droit à indemnisation sont indivisibles à l'égard de l'Association qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque bon. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de l'Association par un seul d'entre eux considéré par elle comme seul propriétaire.

8. — L'Association est gérée par un Comité de trois administrateurs. Les premiers administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale de la SOCIETE DES PLANTATIONS REUNIES DE MIMOT appelée à statuer sur les comptes définitifs de liquidation. Ils peuvent être choisis même en dehors des propriétaires de bons.

Les administrateurs exercent leurs fonctions jusqu'à leur décès, leur démission ou leur révocation par l'Assemblée Générale des Propriétaires de bons.

9. — En cas de cessation des fonctions d'un ou plusieurs administrateurs, il doit être pourvu, dans les trois mois, à son ou à leur remplacement par les administrateurs ou l'administrateur restant, dont le choix doit être ratifié par la plus prochaine Assemblée Générale des Propriétaires de bons tenue conformément aux dispositions des articles 13 et 14.

Les délibérations et les actes du Comité auxquels aura~- participé un administrateur dont l'Assemblée Générale aurait refusé de ratifier la nomination, ainsi que les actes accomplis par cet administrateur, n'en demeurent pas moins valables.

Si tous les administrateurs sont démissionnaires, décédés ou empêchés, un nouveau comité est nommé par l'Assemblée Générale des propriétaires de bons.

Une copie des décisions nommant les administrateurs est remise à la [SOCIETE SIMER](#) et publiée dans un Journal d'Annonces Légales du lieu du siège de l'Association.

10. — Le Comité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association, faire toutes opérations relatives à l'objet de l'Association et représenter l'Association vis-à-vis des tiers.

Il a notamment les pouvoirs suivants :

— exercer tous droits et actions attachés aux bons comme satisfaire à tous engagements qui seraient stipulés par la suite dans toutes conventions à intervenir ;

— remplir toutes formalités nécessaires pour la conservation ou l'exécution des droits, actions et garanties des propriétaires de bons ;

— toucher toutes sommes pouvant revenir à l'Association ou aux propriétaires de bons en vertu de toutes conventions, notamment le montant de toutes indemnités de dommages de guerre, d'éviction ou autres

— donner toutes quittances ou décharges ;

— prendre toutes mesures conservatoires, exercer toutes poursuites, représenter l'Association en justice, tant en demandant qu'en défendant, obtenir tous jugements et arrêts, les faire exécuter, exercer toute voie de recours, acquiescer ou se désister, recevoir toutes notifications et significations ;

— exercer tous pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale des propriétaires de bons, réaliser et exécuter tous accords autorisés par celle-ci ;

— élire domicile, passer et signer tous actes et généralement faire ce qui sera nécessaire dans l'intérêt de l'Association des propriétaires de bons.

11. — Le Comité peut déléguer telle partie de ses pouvoirs qu'il juge utile, soit à l'un de ses membres, soit même à un tiers.

12. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, sur la convocation d'un administrateur.

La présence de deux administrateurs au moins est nécessaire pour la validité des décisions du Comité.

Chaque membre du Comité peut se faire représenter par, un de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité ; lorsque deux administrateurs seulement sont présents, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Il est dressé sur un registre spécial un procès-verbal de chaque délibération, signé des administrateurs qui y ont pris part. Les copies ou extraits de ces décisions, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés par un administrateur. La justification du nombre et de la nomination des administrateurs en exercice résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, de l'énonciation dans le procès-verbal de la délibération et dans l'extrait qui en est délivré, des noms des administrateurs présents et ceux des absents.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle ni solidaire ; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

13. — Les propriétaires de bons se réunissent en Assemblée Générale, le cas échéant, au lieu, jour et heure fixés par l'avis de convocation pour délibérer et statuer sur leurs intérêts communs.

Les convocations sont faites, soit par le Comité, soit en cas d'urgence par des propriétaires de bons réunissant au moins 12.000/67.110<sup>e</sup> des droits tels que définis à l'article 2.

Les convocations indiquent les questions portées à l'ordre du jour et sont effectuées au moyen d'une insertion faite quinze jours francs au moins à l'avance, dans un Journal d'Annonces Légales du lieu du siège de l'Association.

14. — L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires de bons quel que soit le nombre de droits (tels que définis à l'article 2) par eux détenus. Pour avoir droit d'y assister ou de s'y faire représenter, les propriétaires de bons doivent déposer leurs titres dans les caisses désignées par le Comité, au moins cinq jours à l'avance.

Les propriétaires de bons peuvent se faire représenter aux Assemblées Générales mais seulement par un membre de ces Assemblées ou par leur conjoint.

L'Assemblée est présidée par un des administrateurs de l'Association ou, à défaut, par le propriétaire de bons, présent et acceptant, qui représente, tant en personne que comme mandataire, le plus grand nombre de droits ; les deux administrateurs de bons présents et acceptants qui représentent, tant en personne que comme mandataire, le plus grand nombre de droits (après le Président) sont scrutateurs ; le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des propriétaires de bons.

L'Assemblée ne peut délibérer sur première convocation que si les propriétaires de bons présents ou représentés possèdent la moitié au moins du nombre de droits existants.

Si une première Assemblée ne remplit pas les conditions ci-dessus, une nouvelle Assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour, dans les formes et délais indiqués à l'article 13. Cette seconde Assemblée délibère valablement si les propriétaires de bons présents ou représentés possèdent le quart au moins des droits existants.

Dans ces Assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des propriétaires de bons présents ou représentés, chaque membre de l'Assemblée disposant d'autant de voix qu'il possède et représente de droits, sans limitation.

Il est dressé pour chaque Assemblée une feuille de présence et un procès-verbal signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés et certifiés par un Administrateur ou le Président de l'Assemblée.

15. — L'Assemblée délibère et statue souverainement sur toutes questions et tous objets quelconques pouvant intéresser l'Association et indiqués dans les avis de convocation. Elle peut apporter aux présents statuts toutes modifications qu'elle juge utiles.

Elle nomme ou révoque les Administrateurs et leur confère tous pouvoirs complémentaires.

Elle autorise, s'il y a lieu, toutes conventions ou transactions avec tous débiteurs, dans l'intérêt de l'Association et des propriétaires de bons ainsi que tous termes et délais pour le paiement des sommes leur revenant.

Elle approuve toute modification emportant ou non novation des droits attachés aux bons.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont obligatoires pour tous les propriétaires de bons, même absents, incapables ou dissidents.

16. — Toutes notifications et assignations sont valablement faites au Comité de l'Association. Toutes contestations relatives aux présents statuts sont soumises à la juridiction des Tribunaux compétents du siège de l'Association.

À cet effet, en cas de contestation, tout propriétaire de bons doit faire élection de domicile dans le ressort du siège de l'Association et toutes assignations ou significations sont régulièrement notifiées à ce domicile.

À défaut de cette élection, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet du Tribunal de Grande Instance du lieu du siège de l'Association.

Tout propriétaire de bons renonce à invoquer la maxime : « Nul en France ne plaide par procureur » et consent à ce que la présente Association soit représentée dans tous les débats par son Comité.

17. — Tous les frais relatifs au fonctionnement de l'Association, y compris ceux afférents à toutes Assemblées Générales des propriétaires de bons, ceux exposés par le Comité de l'Association pour l'accomplissement de sa mission ainsi que la rémunération

éventuelle des administrateurs seront prélevés sur les sommes revenant aux bons et avancés s'il y a lieu par la SOCIÉTÉ SIMER.

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

---